

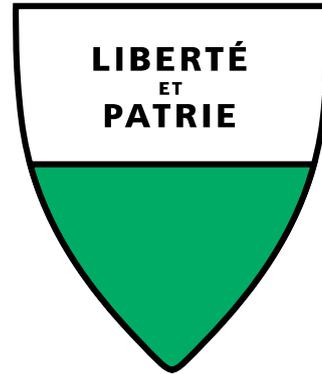
4

0

0

2

ETAT DE VAUD



Rapport annuel
du Conseil d'Etat

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2004

Sommaire

Avant-propos par Jacqueline Maurer-Mayor	2
--	---

Rapport de gestion 2004

Chancellerie d'Etat	3
Sécurité et environnement	4
Formation et jeunesse	6
Institutions et relations extérieures	8
Santé et action sociale	10
Economie	12
Infrastructures	14
Finances	16
Développement durable	18
Ministère public	21
Tribunal cantonal	22
Tribunal administratif	23

Rapport sur les comptes 2004 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	24
Comptes de fonctionnement	26
Ecart entre le budget voté et les comptes	27
Evolution du produit de l'impôt	32
Analyse du bilan au 31 décembre 2004	35
Flux de fonds	40

Lexique, sigles et abréviations	42
---------------------------------	----

Le Canton de Vaud aujourd'hui (pages grises)

Institutions et publications	46
Communes et districts	48
Organigramme de l'Etat	50

Production: Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC)

Impression: Presses Centrales Lausanne

Illustration de couverture: Décembre 2004 sur l'Esplanade du Château. Pour la première fois, le passage de témoin à la présidence du Conseil d'Etat a lieu entre deux femmes, la présidente sortante Jacqueline Maurer-Mayor et la nouvelle présidente pour 2005 Anne-Catherine Lyon. Photo Joël Christin.

Illustrations: ARC (pp.5, 9, 11, 13), Michaël Fiaux/DFJ (p.7), Joël Christin/BIC (pp.11, 22), Annika Gil/BIC (pp.3, 16,17), Métro Lausanne-Ouchy SA/M. Schöbinger (p.15).

Le Canton tient le cap

*par Jacqueline Maurer-Mayor,
présidente du Conseil d'Etat en 2004*



L'année 2004 du Gouvernement vaudois a été marquée par plusieurs faits importants, qui chacun témoignent de la détermination du Conseil d'Etat à poursuivre la modernisation de notre canton.

Tout d'abord, la mise en œuvre du chantier constitutionnel. L'intense travail législatif permet de concrétiser à un rythme soutenu les nouveaux instruments dont la population vaudoise a choisi de doter le canton. A cette occasion, les autorités ont eu – et auront encore – à plusieurs reprises la possibilité de procéder à des débats concernant des choix de société et ce processus démocratique ne peut que renforcer encore la détermination du Gouvernement à aller de l'avant.

Si les finances continuent à être au cœur des discussions, l'année 2004 a permis de montrer un réel changement en la matière : les comptes ont été bouclés en amélioration par rapport aux prévisions, la planification financière a été revue, et surtout, pour la première fois de l'histoire, l'Etat a adopté un budget

dont les charges sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Tous ces éléments participent aux efforts incessants du Conseil d'Etat pour redresser la situation financière. Ces efforts ont connu un point d'orgue en début d'exercice, lorsqu'il s'est agi précisément d'appliquer les dispositions constitutionnelles limitant l'endettement du canton, à la lumière des comptes 2003. Conformément à l'article 165 de la Constitution, des mesures immédiates ont été prises sur le budget en cours d'exploitation et dans la construction du budget 2005, permettant de tenir la ligne que le gouvernement s'est fixée pour atteindre l'équilibre en 2007.

L'asile a également largement occupé les débats. La fin de l'«exception vaudoise» a fait l'objet de réactions passionnées et émotionnelles. Les discussions que le Canton a menées avec la Confédération ont permis de trouver une solution positive pour une grande partie des personnes concernées. Pour les autres, des aides au retour ont été instaurées et la situation, qui était

marquée par une incertitude qui n'était plus tolérable, est en voie de se clarifier. Le Conseil d'Etat a réaffirmé sa détermination à faire preuve de sensibilité et de fermeté dans le règlement de ce dossier.

Enfin, 2004 a vu l'arrivée de 2 nouveaux membres au sein du Conseil d'Etat. François Marthaler, remplaçant Philippe Biéler, et Pierre-Yves Maillard, succédant à Pierre Chiffelle. La démission en cours de mandat, pour raison de santé et de surcharge, des deux conseillers d'Etat a cruellement rappelé la charge qui pèse sur chacun des membres du gouvernement. La conduite de l'Exécutif – que j'ai eu l'honneur de présider – m'a permis d'apprécier la cohésion et l'engagement de chacun de ses membres, au fil des dossiers de plus en plus lourds dont ils ont la responsabilité.

Cette cohésion, cette ouverture d'esprit, est une composante réelle et quotidienne du gouvernement. Elle seule lui permettra d'atteindre les objectifs fixés pour l'avenir de notre canton.

Chancellerie



Vincent Grandjean,
chancelier d'Etat.

La Chancellerie d'Etat est principalement au service du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des habitants du canton. Elle est rattachée administrativement au Département des institutions et relations extérieures (DIRE).

Ses 45 collaborateurs se répartissent en 39,6 ETP (Equivalent temps plein).

L'année en quelques chiffres

Séances ordinaires du Conseil d'Etat:	46
Séances extraordinaires du Conseil d'Etat:	29
Décisions prises par le Conseil d'Etat:	1800
Nombre de communiqués de presse:	308
Nombre de conférences de presse:	68
Nombre de points de presse:	13

Les légalisations ne sont plus comptabilisées par la Chancellerie puisqu'elles ont été reprises en juin 2004 par le Service de la population, Division Etrangers, Naturalisation et Passeports.

La moitié de la législature atteinte, on s'arrêtera sur le degré de réalisation du programme de législature. Construit autour de quatre thèmes («investir pour l'avenir», «voir à long terme», «assainir les finances» et «rapprocher l'Etat des citoyens»), ce document constitue toujours la référence de l'action du Conseil d'Etat, à côté de la nouvelle Constitution. Et pourtant, l'un de ses éléments porteurs a dû être revu. En effet, les fondements financiers sur lesquels repose le programme de législature ont été redéfinis du moment que les rentrées fiscales, après avoir atteint un pic entre 2000 et 2001, ont vu leur croissance tomber en 2002, avant une régression en termes absolus en 2003.

Ce facteur économique a amené le Conseil d'Etat à modifier les dotations financières planifiées pour l'évolution des charges et à intégrer au programme des mesures d'assainissement pour la seconde partie de la législature. Sans surprise, il s'en est suivi un ralentissement dans la mise en œuvre des actions et projets inscrits dans le programme d'origine, bien que les impulsions données dans les domaines clés aient tout de même permis à certains d'entre eux d'avancer de manière significative. Quant aux mesures d'assainissement dorénavant inscrites dans la planification financière pour les années 2006 et suivantes, elles sont habituellement connues sous la dénomination de «DEFI».

Or, «DEFI» va plus loin qu'une démarche centrée sur les mesures d'assainissement. C'est aussi un objectif plus général – en même temps qu'un état d'esprit – appelant à simplifier les processus et pratiques administratives. Cette envie, cet effort de simplifier représentent un enjeu important. Ils répondent à une approche différente du travail de la fonction publique, peut-être

bien un changement de culture d'ailleurs déjà en marche à quelques endroits dans les départements: il s'agit de faire ce qui est nécessaire, de le faire rapidement, de le faire en privilégiant les besoins concrets de la population par rapport aux pratiques séculaires de nos bureaux, avec des standards ordinaires et sans perfectionnisme. Les bases de ce changement figurent d'ailleurs dans le programme de législature à l'enseigne du thème «rapprocher l'Etat des citoyens», illustré notamment par le principe de transparence dans l'information des autorités et la médiation. La suite consistera à améliorer la relation avec la population par un langage plus clair, à commencer par les lettres, et surtout par des formalités plus expéditives. La mise à disposition de pleines transactions en ligne sur l'Internet, domaine où notre canton accumule du retard parce qu'il est englué dans sa complication atavique, participera du même élan de simplification.

Le Département de la sécurité et de l'environnement se composait, fin décembre 2004, des services et postes de travail (ETP) suivants:

Secrétariat général:	32,30 ETP
Police cantonale:	922,60 ETP
Service pénitentiaire:	356,25 ETP
Service des automobiles et de la navigation:	218,11 ETP
Service de la sécurité civile et militaire:	114,50 ETP
Service des eaux, sols et assainissement:	113,10 ETP
Service des forêts, de la faune et de la nature:	90,90 ETP
Service de l'environnement et de l'énergie:	23,60 ETP
Laboratoire cantonal:	42,50 ETP

L'année en quelques chiffres

Service des automobiles

et de la navigation:	2003	2004
Taxes cantonales:	201,73 mios	201,152 mios
Redevances fédérales:	19,99 mios	17,51 mios

Laboratoire cantonal

Inspections:

	Nb. Inspections	Contestations	Suites
Entrepr. industrielles:	22	3	0
Entrepr. artisanales:	493	198	78
Commerces:	737	241	51
Restauration:	2733	1556	382
Denrées alimentaires:	5481		
Eau de réseaux:	4314		
Eaux minérales:	141		
Eau de piscines:	1059		
Eau de plages:	1850		

Poser des principes de base pour l'avenir territorial et environnemental du canton: le Département de la sécurité et de l'environnement s'y est employé tout au long de l'année 2004. Avec l'adoption des principales options du Plan directeur cantonal en octobre, le Conseil d'Etat a profilé le canton à l'horizon 2020 dans le domaine de l'aménagement du territoire. En matière de protection de la nature, il a également fixé les objectifs de sa politique dans le document «La Nature Demain»; il y définit ses priorités environnementales, ses actions prioritaires et ses objectifs par domaine. Et puis, dans le problème des sites pollués, Vaud a été le premier canton à diffuser son cadastre qui recense quelques 2800 sites; il a également élaboré un projet de loi pour assainir ces sites et fixer les responsabilités financières sur la base du principe de causalité.

Aménagement du territoire: options

L'avant-projet du Plan directeur cantonal dessine le canton à l'horizon 2020: il précise aux échelles cantonale et supra cantonale les politiques du cadre de vie avec un volet nature, paysage, patrimoine et environnement, les politiques urbaines et de mobilité avec les transports et le logement et enfin, les conditions-cadres favorables à l'économie avec des pôles de développement.

Les perspectives démographiques laissent présager une augmentation de plus de 100 000 habitants en 2020. Pour anticiper ce phénomène, le Conseil d'Etat a choisi de privilégier notamment la coordination de l'urbanisation et des transports publics.

Dans le cadre de l'agglomération Lausanne-Morges, il tient par exemple à dé-

velopper prioritairement des infrastructures ferroviaires et à développer l'urbanisation en respectant des objectifs de densité et de qualité de vie.

Prochaines étapes: nouvel examen par le Conseil d'Etat puis consultation publique en automne 2005.

«La Nature Demain»: objectifs et priorités

Définition d'objectifs ciblés par thème, renforcement du partenariat entre tous les acteurs liés à la nature et développement de nouveaux outils opérationnels: «La Nature Demain» donne la vision stratégique et les lignes directrices que le Conseil d'Etat entend appliquer à la politique cantonale en matière de protection de la nature et du paysage.

Plutôt que de tenter de tout protéger un peu partout, le document définit des priorités, cible les actions à entreprendre et les objectifs à atteindre par domaine (agriculture, aménagement du territoire, sylviculture, paysages ruraux, milieux terrestres et aquatiques, lacs, flore, faune etc.) et vise une meilleure coordination entre le milieu naturel et l'espèce (faune ou flore) à protéger.

Le travail en partenariat entre tous les acteurs (Etat, communes, régions, associations de protection de la nature, sociétés d'amateurs etc) est privilégié. Cette coordination permettra de valoriser les connaissances et l'engagement de chacun dans un ensemble cohérent, alors qu'aujourd'hui, ces forces sont parfois dispersées et redondantes faute de coordination et de vision globale. Avec ces nouveaux outils, le Conseil d'Etat vise une amélioration de la situation sans mesure de protection supplémentaire.

Jean-Claude Mermoud commentant le refus que les Vaudois ont opposé mi-mai, par 68,7% des voix, à l'initiative d'Helvetia Nostra qui demandait la création d'un «Parc cantonal» sur le territoire de 7 communes du Pied du Jura.



Bois indigène valorisé

Contraint de fixer des priorités dans ses choix financiers, le Conseil d'Etat a décidé que les aides apportées à la lutte contre le bostryche seraient dorénavant concentrées sur les forêts de la zone alpine (forêts protectrices). Conscient des conséquences de cette décision sur les propriétaires forestiers déjà aux prises avec l'effondrement du prix de vente du bois, le Conseil d'Etat s'est engagé à promouvoir l'utilisation du bois indigène, en particulier dans la construction.

Il a par exemple exigé que les constructions de l'Etat respectent une proportion minimale de 10% de bois et que le recours au bois comme source d'énergie soit systématiquement étudié. La loi forestière modifiée comprendra un article relatif à la promotion de l'économie forestière et des actions seront entreprises sur le plan économique et sur celui de la formation des ingénieurs, architectes et professionnels du bois. Les mesures prévues devraient permettre de diminuer le surcoût des constructions en bois (environ 8%) et augmenter de 20% l'exploitation des forêts vaudoises.

Publication du cadastre des sites pollués

Aboutissement d'un travail de plusieurs années, la publication du cadastre des sites pollués du canton permet de répondre aux nombreuses demandes en la matière et aux exigences légales. Premier à diffuser son cadastre, Vaud compte aujourd'hui quelques 2800 sites pollués. Seuls 10% d'entre eux devront faire l'objet d'investigations afin de savoir s'ils nécessitent des mesures de protection de l'environnement. Pour les autres, des mesures particulières pourraient être prises dans le cas de travaux d'importance, tels que des terrassements.

Le Conseil d'Etat a également mis en consultation son avant-projet de loi sur l'assainissement des sites pollués. Basé sur le principe de causalité, ce texte vise à définir clairement les responsabilités du financement des mesures d'assainissement lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. Il est accompagné d'un projet de décret, donnant au Conseil d'Etat le moyen d'alléger les coûts à charge des communes.

«Sauver le Pied du Jura»: initiative refusée

Avec 68,7% de non, les Vaudois ont rejeté l'initiative d'Helvetia Nostra qui demandait d'inscrire dans la Constitution vaudoise un article créant un «Parc cantonal» sur le territoire de 7 communes du Pied du Jura. Le Conseil d'Etat était d'avis que cette initiative allait bien trop loin d'une part parce que cette région était déjà soumise à des mesures de protection environnementales et d'autre part parce que le Canton ne pouvait se passer des réserves de graviers exploitables à terme dans ce périmètre. Parfaitement conscient des nuisances produites par l'exploitation des graviers, le Conseil d'Etat a poursuivi l'étude sur les transports dans l'ensemble de la région du Pied du Jura qui devrait déboucher sur des améliorations sensibles pour les riverains.

Electricité: règles transitoires

Le marché de l'électricité subit d'importantes mutations et se tourne résolument vers une libéralisation pour les gros consommateurs. Dans ce contexte, la collectivité attend des normes en vue d'une plus grande transparence et d'une meilleure harmonisation. Les dispositions proposées par le décret doivent avant tout préserver la sécurité de la distribution et de la fourniture

d'électricité, ainsi que garantir le maintien d'un service public de qualité. Elles visent à éviter les écueils d'une libéralisation sauvage par la force du marché, de même que l'interprétation détournée des règles sur les cartels. Elles doivent être envisagées à titre provisoire dans l'attente de la nouvelle loi fédérale, annoncée pour 2007. Le Conseil d'Etat a mis cet avant projet de décret en consultation avant de le soumettre au Grand Conseil en avril 2005.

Sommet du G8 d'Evian: suite et fin

Suite aux déprédations commises lors de manifestations contre le G8 d'Evian, la France s'était engagée à indemniser les commerçants lésés. Le canton de Vaud a ainsi reçu 850 000 francs qui ont permis de compenser les 42 demandes liées au manque à gagner, les propriétaires de 4 stations service ainsi qu'une vingtaine de commerces pour des dommages divers. La commune de Lausanne a, pour sa part, reçu quelques 280 000 francs.

Vaud-Fribourg: les pompiers collaborent

Les responsables de la sécurité vaudois et fribourgeois ont signé une convention de collaboration en matière d'entraide en cas d'intervention des sapeurs-pompiers. Il s'agit de faciliter l'organisation et la mise sur pied des secours dans les zones limitrophes. La convention s'applique dans:

- la défense contre les incendies et les éléments naturels
- la protection des eaux et des sols
- la protection contre les substances chimiques et toxiques
- les accidents de la route et désincarcérations.

Le personnel administratif et technique du Département comprend:

Secrétariat général:	51 ETP,
Protection de la jeunesse:	46 ETP
Enseignement obligatoire:	42 ETP
Enseignement spécialisé et appui à la formation:	94 ETP
Enseignement postobligatoire:	55 ETP
Enseignement supérieur: (dont 417 ETP à l'UNIL)	603 ETP
Affaires culturelles:	165 ETP

L'année en quelques chiffres (année scolaire 2004-2005)

La scolarité obligatoire compte 80'157 élèves pour un total de 4'121 classes et l'équivalent de 5'945 ETP d'enseignants.

La formation postobligatoire compte 26'550 jeunes en formation dont 1'170 à l'OPTI, 16'313 en formation professionnelle, et 9'067 dans les gymnases. Le nombre d'ETP d'enseignants est de 1'361.

Plus de 18'000 personnes suivent des formations au sein de l'enseignement supérieur, Université et Hautes Ecoles confondues.

L'enseignement spécialisé et l'appui à la formation dispensent des cours à 3'800 élèves, et la protection de la jeunesse suit les cas de 5'079 mineurs.

Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a conduit de multiples travaux en 2004. Certains sont arrivés à leur terme, à l'image de la loi sur l'Université et de la loi sur la protection des mineurs, alors que d'autres se sont poursuivis comme, par exemple, la transformation du cadre de l'évaluation. De nouveaux chantiers se sont également ouverts, comme la révision de la loi sur la formation professionnelle ou la réforme de la Haute Ecole pédagogique. Par ailleurs, le DFJ a accueilli le Service des affaires culturelles à la fin de l'année écoulée.

Enseignement obligatoire et post-obligatoire

2004 a signifié, pour la scolarité obligatoire, la poursuite des débats puis la préparation du nouveau système d'évaluation (*cf. encadré*). La Direction générale de l'enseignement obligatoire s'est également consacrée à la question des commissions scolaires, dont elle a proposé au Conseil d'Etat la suppression au profit de conseils d'établissements.

La question de l'enseignement du civisme et de l'éducation à la citoyenneté a été abordée. A ce sujet, il est prévu d'aménager un enseignement à la citoyenneté dans le champ des disciplines des sciences humaines basé sur les actions menées à l'occasion du Bicentenaire. Ces modifications seront mises en perspective avec le Plan d'études cadre romand (PECARO), qui servira de référence commune à l'élaboration des plans d'études des cantons latins.

Concernant la formation postobligatoire et la formation supérieure, le DFJ a conduit en 2004 une importante réforme structurelle. Celle-ci a visé, d'une part, à regrouper les hautes écoles au sein de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), d'autre part à regrouper gymnases et formation professionnelle au sein d'une Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP). Cette dernière comprend également l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI).

La formation professionnelle vaudoise a vu l'ouverture d'un nouveau lieu de formation

Un cadre d'évaluation renouvelé

Le débat sur cadre de l'évaluation à l'école s'est poursuivi dans le courant de l'année 2004. Trois journées de forum, entamées le 4 octobre 2003, se sont poursuivies les 31 janvier et 13 mars 2004. Grâce à la qualité des débats, le DFJ a pu élaborer un contre-projet à l'initiative «des notes pour une école transparente». Ce contre-projet, fondé sur cinq principes (cohérence, simplification, lisibilité, transparence et compatibilité romande), a été mis en consultation publique entre la dernière journée de forum et

la fin mars. Cette démarche a finalement conduit les initiants à retirer leur initiative. Le contre-projet, adopté par le Grand Conseil en juin, sera mis en œuvre à la rentrée scolaire 2005-2006. Il sera accompagné d'un règlement d'application, lui-même soumis à consultation, ainsi que d'un cadre général de l'évaluation. Une tournée de présentation en 19 étapes de ce nouveau cadre d'évaluation sera conduite par Anne-Catherine Lyon auprès des enseignantes et enseignants du Canton au cours du printemps 2005.

*La cheffe du département
Anne-Catherine Lyon lors de
la journée de la lecture.*



pour les assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC). Sise à St-Loup, cette nouvelle filière comprend une classe de formation en emploi, et une autre de formation traditionnelle, qui complètent les cursus de formation mis en œuvre en 2001 dans les écoles de soins infirmiers de Morges et de Subriev.

Le secteur de l'enseignement gymnasial a quant à lui poursuivi en 2004 ses efforts afin de disposer de capacités d'accueil

suffisantes pour faire face à l'afflux d'élèves. C'est ainsi qu'un deuxième site d'enseignement a été ouvert sous la direction du gymnase du Bugnon, à Sévelin. Parallèlement, une première phase d'adaptation et d'extension des locaux du gymnase de Burier suit son cours. Troisième volet destiné à répondre aux besoins en matière de places de formation, les travaux de construction du gymnase intercantonal de la Broye se poursuivent en vue de l'ouverture du site à la rentrée 2005.

L'OPTI a augmenté sa capacité d'accueil pour répondre à la forte demande rencontrée lors de la rentrée 2004-2005. Suivant attentivement la situation des jeunes sans solution à l'issue de leur scolarité, il s'adapte en permanence afin d'améliorer les possibilités d'insertion dans le monde des adultes.

Enseignement supérieur

Les réformes conduites au sein de l'enseignement supérieur ont abouti à la création de deux directions, celle des affaires universitaires et celle des hautes écoles. Concernant les affaires universitaires, 2004 aura été marquée par l'adoption de la nouvelle loi sur l'Université, ainsi que l'élaboration du règlement d'application y afférent. Divers événements ont également ponctué le secteur des Hautes Ecoles. On relèvera en particulier les difficultés structurelles rencontrées par la HEP. Elles ont conduit le Conseil d'Etat à confier à un Comité de direction la charge de conduire cette institution, tout en préparant des propositions pour sa refondation.

Protection de la jeunesse

Depuis le mois de mars 2004, la réorganisation du service telle que décidée par

le Conseil d'Etat a été progressivement mise en œuvre. Quatre offices régionaux de protection des mineurs ont été créés, ainsi qu'un office de surveillance pour les structures d'accueil des mineurs. Par ailleurs, la loi sur la protection des mineurs est entrée en vigueur au 1er janvier 2005 et son règlement d'application au 2 février 2005. En ce qui concerne les institutions dépendant de la politique socio-éducative cantonale, le programme d'allègement budgétaire de la Confédération a obligé à réduire de quelques unités le nombre de places d'accueil, ceci malgré les importants efforts financiers consentis par le canton.

Enseignement spécialisé et appui à la formation

Le service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) comprend, outre le secteur de l'enseignement spécialisé, les offices d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), de psychologie scolaire (OPS), des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), ainsi que l'Office des écoles en santé (ODES). Parmi les nombreux projets conduits dans le courant de l'année 2004 au sein du SESAf citons la nouvelle organisation administrative de l'OCOSP, qui a passé de 14 offices à 5 centres régionaux et 9 bureaux de consultation tout en assurant une présence régulière dans les établissements scolaires.

Par ailleurs, et dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003, l'Office fédéral des assurances sociales a diminué de manière importante sa subvention aux écoles d'enseignement spécialisé. En négociant avec ses partenaires, le SESAf a trouvé des solutions solidaires garantissant le maintien et la qualité des prestations.

EtaCom 2004

Avec la bascule des impôts au 1^{er} janvier 2004, le DFJ a vu la suppression du financement partiel des charges scolaires par le compte de régulation. L'ensemble de ces dépenses sont de ce fait intégrées dans le budget du département, sans recettes correspondantes. Parallèlement, les démarches de reprise des collaborateurs communaux à transférer à l'Etat se sont poursuivies. Collaboratrices et collaborateurs administratifs de la DGEO, de l'OCOSP et spécialistes de la psychologie et de la logopédie scolaires sont concernés à ce titre. Durant l'année, les impacts financiers de l'opération ont été évalués afin de définir une stratégie garantissant la neutralité des coûts de l'opération. Les contacts avec les communes employeurs ont aussi été réactivés. Enfin, des négociations avec les associations représentatives du personnel ont été conduites durant l'automne. Elles ont abouti à un accord signé par tous les syndicats concernés en décembre. Celui-ci détermine les conditions de la reprise qui doit se concrétiser au 1^{er} mai 2005. L'année 2005 verra la fin des travaux liés à la mise en œuvre d'EtaCom pour le département.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Au 31 décembre 2004, le Département des institutions et des relations extérieures comptait au total 772,2 équivalents temps plein (ETP). Qui se répartissent ainsi:

Chancellerie/ Grand Conseil/ UCA	49,75 ETP
Secrétariat général: auxquels s'ajoutent:	32,50 ETP
• Cellule Constitution	3,50 ETP
• Office des Affaires extérieures:	4,00 ETP
Justice, intérieur et cultes:	491,25 ETP
Ministère public:	12,95 ETP
Population:	136,2 ETP
Aménagement du territoire (rattaché au DIRE le 01.12.04)	42,05 ETP

Le 30 novembre 2004, le DIRE comptait au total 894,50 ETP, dont 164,35 ETP au Service des affaires culturelles, rattaché au DFJ le 1^{er} décembre 2004.

L'année 2004 en quelques chiffres

Total des recettes DIRE: 104,9 millions de francs,

Total des charges DIRE: 270,8 millions de francs, dont

- 61,2 millions pour les cultes
- 106,1 millions pour le Service de la population dont 89,9 pour l'asile.
- 41,6 millions pour le Service des affaires culturelles, soit 14,4 pour le SERAC et 27,2 pour les institutions.

Pour le Service de l'aménagement du territoire, voir le DSE auquel le SAT était rattaché jusqu'au 1^{er} décembre 04.

Le Département des institutions et des relations extérieures a connu des modifications notables au cours de l'année. Le chef du Département Pierre Chiffelle, en congé maladie à partir du 14 juin a démissionné le 3 août pour raison de santé. Après avoir assuré l'intérim, le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, a repris le Département le 1^{er} décembre. À cette date, le service des affaires culturelles a été rattaché au Département de la formation et de la jeunesse. Le Service de l'aménagement du territoire rattaché au Département de la sécurité et de l'environnement a rejoint le DIRE dès le 1^{er} décembre 2004.

Justice

L'entrée en vigueur des nouvelles compétences des justices de paix le 1^{er} octobre a marqué l'achèvement de la réforme la plus importante que la justice vaudoise ait connu depuis 1803, initiée il y a près de dix ans. Les justices de paix ont maintenant de nouvelles compétences juridictionnelles: les 63 justices de cercle, aux acteurs de milice, ont été remplacées par des justices de paix de district, regroupées en 8 offices, avec des juges professionnels et des collaborateurs salariés de l'Etat.

Constitution

Le 1^{er} janvier 2004 est entré en vigueur le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal des étrangers majeurs vivant légalement en Suisse depuis au moins 10 ans, dont trois dans le canton. Ces nouveaux droits politiques concernent environ 80 000 personnes. Cette mise en œuvre de la nouvelle Constitution entend renforcer la vie démocratique du canton.

Pour faciliter l'intégration des étrangers, conformément à la nouvelle Constitution,

une procédure cantonale de naturalisation facilitée a été élaborée par le Conseil d'Etat et adoptée par le Grand Conseil le 28 septembre. Elle est entrée en vigueur en mai 2005.

Le Canton s'est donné en 2004 une cour constitutionnelle, chargée notamment de contrôler la constitutionnalité des lois. Prévue par la Constitution, cette juridiction est une nouveauté dans le système institutionnel vaudois. Cette cour est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2005.

Communes

Poursuivant la mise en œuvre de la Constitution, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil qui l'a adopté le 7 décembre un projet de loi sur les fusions de communes. Cette loi, entrée en vigueur en février 2005, instaure une procédure de fusion simple et gratuite, assortie d'une incitation financière.

Préfets

Le Conseil d'Etat a instauré une nouvelle procédure d'engagement des préfets. Celle-ci permet de mesurer avec objectivité les compétences des candidats. La mise en œuvre de cette réforme a bénéficié du soutien actif des préfets et préfets adjoints.

Etat civil

La réorganisation de l'état civil s'est poursuivie. Le nombre d'arrondissements est passé de 57 à 15 au cours de l'année. Inauguré par Pierre Chiffelle le 29 janvier 2004, l'office de Lausanne regroupe les anciens arrondissements de Lausanne, Prilly et Pully. En avril, les officiers d'Etat civil sont devenus des collaborateurs de l'Etat et exercent leur fonction à un taux minimum de 40%.



Pierre Chiffelle, chef du Département jusqu'en août 2004, prenant la parole au Grand Conseil le 23 mars 2004.

Jean-Claude Mermoud, chef du Département ad intérim depuis la démission de Pierre Chiffelle, puis à part entière dès décembre 2004, reçoit Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, mardi 30 novembre 2004.



Asile

L'actualité de l'année a été fortement occupée par les questions liées à l'asile.

Circulaire Metzler

Le 28 mai, le Canton a passé un accord avec le Département fédéral de justice et police afin de permettre la régularisation de requérants d'asile déboutés mais présents de longue date sur son territoire. Le Canton obtenait des autorités fédérales qu'un nombre important de dossiers soit examiné sous l'angle de la circulaire du 21 décembre 2001 de l'Office fédéral de l'immigration et de l'intégration et de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), dite «circulaire Metzler». Il s'agissait de dossiers de personnes au statut précaire. Tolérées sur son sol par le Canton, ces personnes étaient censées avoir quitté le territoire national aux yeux des autorités fédérales. La circulaire Metzler tient compte notamment du degré d'intégration. Depuis son émission, près de 900 personnes ont obtenu une admission provisoire dans le canton.

En contrepartie, le Canton s'est engagé à appliquer les décisions négatives confirmées par l'ODR. Afin que les retours se déroulent dans les meilleures conditions, le Canton s'est assuré que les personnes devant quitter le territoire puissent bénéficier d'un programme d'aide fédéral ou cantonal. En novembre, Jean-Claude Mermoud s'est rendu en Bosnie Herzégovine pour y observer la mise en œuvre de ces programmes. Il a pu constater leur pertinence et leur nécessité au regard de la situation économique du pays.

En août, 523 personnes voyaient leur décision de retour confirmée par l'office fédéral compétent. En septembre, le Canton a formé, avec Amnesty international, un «Groupe de travail mixte» qui a passé

en revue les dossiers. Certain d'entre eux, comportant des éléments nouveaux, ont été représentés à l'ODR et de nouvelles admissions au titre de la circulaire Metzler ont été obtenues. D'autres l'ont été indépendamment de cette circulaire, dans le cadre d'un réexamen demandé directement par les intéressés.

Décisions de non entrée en matière (NEM): aide d'urgence

Depuis le 1^{er} avril 2004, de nouvelles dispositions fédérales en matière d'asile s'appliquent: les requérants frappés par une décision de non-entrée en matière (NEM) sont exclus du domaine de l'asile et ne bénéficient plus des prestations liées. Le Canton a dès lors mis en place une structure d'aide d'urgence, offrant notamment hébergement, repas et soins médicaux.

FAREAS

La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) connaît depuis des années des difficultés financières et des dysfonctionnements. Le désaccord sur la stratégie à adopter entre le chef du Département et le directeur a conduit à la démission de celui-ci en février 2004. Face à un danger de faillite, le Grand Conseil a adopté, en mai, à la demande du Conseil d'Etat, une garantie de 13,5 millions. La FAREAS peut se consacrer à une réorganisation d'autant plus nécessaire qu'elle est confrontée actuellement à une diminution de ses ressources proportionnelle à la baisse du nombre de requérants.

Une démarche visant à améliorer le fonctionnement de la fondation a été entreprise au printemps et la nouvelle direction a mis en place une importante démarche de réorganisation interne à partir d'août. Dans ce contexte, le Gouvernement confirme la Fondation vaudoise pour l'accueil des re-

quérants d'asile (FAREAS) dans sa mission. Une étude approfondie a en effet montré qu'un établissement de droit public, dont la création avait un temps été envisagée, ne présentait pas d'avantages décisifs pour la mission d'accueil des requérants. Le Conseil d'Etat présentera en 2005 au Grand Conseil un projet de loi fixant clairement les compétences de la FAREAS.

Relations extérieures

Le Programme de législation 2003-2007 avait annoncé la volonté du Conseil d'Etat de renforcer la défense des intérêts du Canton auprès de la Confédération par la création d'un poste de Délégué aux Affaires fédérales. Le 1^{er} septembre, le nouveau «lobbyiste cantonal» a rejoint la direction de l'Office des Affaires extérieures. Un premier bilan démontre l'utilité pour le canton de disposer d'un relais à Berne pour sensibiliser les parlementaires vaudois et l'administration fédérale aux enjeux politiques et financiers importants pour le Canton.

Culture

Le projet de nouveau Musée des Beaux-Arts est entré dans une phase concrète. Le 20 février, un concours international d'architecture a été lancé pour sélectionner l'auteur des plans du futur musée, prévu sur le site de Bellerive, à Lausanne. Le jury a reçu 249 dossiers de candidature, issus de 15 pays et a rendu son verdict le 10 mars 2005, primant un bureau zurichois.

Pour la première fois, le Canton s'est engagé dans un soutien dans la durée à une manifestation culturelle par la signature, avec la commune de Nyon, d'une convention quadriennale (2004 - 2007) en faveur du festival international de cinéma Visions du Réel. Ce festival met en valeur les documentaires de réalisateurs indépendants.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Le Département de la santé et de l'action sociale comprenait, au 31 décembre 2004, les services et institutions suivants qui totalisent ensemble 6151 ETP (équivalents temps plein):

Secrétariat général (SG)	47 ETP
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	23 ETP
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	75 ETP
Service de la santé publique (SSP)	82 ETP
Hospices cantonaux (HC)	5924 ETP

L'année en quelques chiffres

Dépenses de santé publique: 844 mios de francs
dont:

Hospices Cantonaux (HC):	446 mios de fr.
Etablissements sous contrat avec les HC:	55 mios de fr.
Fédération des hôpitaux vaudois:	195 mios de fr.
Etablissements médico-sociaux:	64 mios de fr.
OMSV:	48 mios de fr.
Chaîne des urgences:	16 mios de fr.
Promotion et prévention de la santé:	12 mios de fr.

Dépenses d'action sociale: 1100 mios de francs
dont:

Subsides assurance-maladie:	318 mios de fr.
Prestations complémentaires AVS/AI:	297 mios de fr.
Participation charges fédérales AVS/AI:	231 mios de fr.
Aide Sociale Vaudoise et RMR:	154 mios de fr.

En 2004, la réorganisation hospitalière s'est poursuivie. Un bureau de médiation santé au service de la population a été ouvert. Dans le domaine social, le regroupement des agences d'assurances sociales a commencé. Une nouvelle loi sur les EMS a été proposée.

Depuis décembre 2004, le Département est dirigé par Pierre-Yves Maillard, tandis que Charles-Louis Rochat est en charge du Département de la sécurité et de l'environnement.

Politique sanitaire

Rapport de politique sanitaire

Le Grand Conseil a pris acte du rapport de politique sanitaire qui fixe les grandes orientations dans le domaine de la santé pour la législature. Il offre une vision globale et prospective de la santé compatible avec les révisions attendues de la LAMal et définit six axes stratégiques prioritaires.

Organisation hospitalière

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier la mission de l'Hôpital de St-Loup: les services mère-enfant seront transférés à l'Hôpital d'Yverdon-les-Bains (mise en œuvre au plus tard le 1.1.2006), qui assumera également les activités opératoires de nuit et du week-end. Par ailleurs, le reshO (regroupant les hôpitaux de St-Loup, d'Orbe, de La Vallée et quelques EMS) fusionne avec le CHYC (Centre hospitalier d'Yverdon-Chamblon) au 1^{er} janvier 2005. Ce nouveau groupement prend le nom de «Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois».

Dans l'Est, l'implantation du futur Centre hospitalier intercantonal Riviera-Chablais

Vaud-Valais a fait l'objet d'une décision des Conseils d'Etat vaudois et valaisan qui ont retenu le terrain de «La Grange des Tilles» situé sur la commune de Rennaz, ceci sous réserve d'un accord avec le propriétaire (la commune de Montreux).

Convention collective de travail

Une convention collective de travail a été conclue pour les médecins cadres des hôpitaux membres de la Fédération des hôpitaux vaudois. Cette opération est intervenue dans le cadre d'un changement de leur statut, puisqu'ils ont passé d'un régime d'indépendants à celui de salariés engagés par les hôpitaux. Pour le personnel non médical, les conditions à remplir pour entamer les négociations ont été définies par une plate-forme de négociations réunissant employeurs et employés. Le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement sur le principe d'une telle convention.

Médiation santé

Un bureau cantonal de médiation santé a été ouvert le 1^{er} mai 2004, conformément aux dispositions de la loi sur la santé publique révisée. Ce dispositif complète celui constitué par la médiation administrative et judiciaire. Les premiers mois d'activité ont permis de démontrer l'utilité de la médiation santé qui a pour but de désamorcer les situations de conflit pouvant naître entre patients et professionnels de la santé.

Programme de promotion des professions de la santé

Afin de lutter contre la pénurie qui sévit dans les professions de la santé (en particulier celles d'infirmières et d'infirmiers), un programme de promotion a été lancé pour se dérouler jusqu'en 2005. Il a débuté en



*Charles-Louis Rochat
lors de la conférence
de presse sur
la réorganisation
hospitalière,
22 octobre 2004.*



*Pierre-Yves Maillard,
le jour de son
assermentation comme
nouveau chef du
Département de la santé
et de l'action sociale,
novembre 2004.*

mai par une campagne visant à valoriser l'image des professions de la santé auprès des professionnels, du grand public et des jeunes en particulier.

Les mesures s'étendent au développement des structures de garde pour les enfants du personnel soignant, à la mise en œuvre d'un dispositif de réinsertion professionnelle pour le personnel ayant interrompu ses activités depuis plusieurs années et à la valorisation de l'image des professions soignantes.

La nouvelle formation CFC d'assistant(e) en soins et en santé communautaire a connu un vif succès.

Nouveau programme cantonal de prévention des infections

Sur la base d'analyses réalisées par des experts et d'une expérience pilote conduite par le réseau de soins de l'Ouest vaudois, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et la Division Autonome de Médecine Préventive du CHUV (DAMPH) ont lancé un programme cantonal de lutte contre les infections liées aux soins.

Ce programme de prévention est mis en œuvre dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux (EMS), les Centres de traitement et de réadaptation ainsi que les soins ambulatoires.

Politique sociale

Loi sur les EMS

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur les établissements médico-sociaux reconnus d'intérêt public. Ce projet a été conçu pour répondre à l'augmentation de la demande en matière d'hébergement médico-social et pour assurer la sécurité et la qualité des prestations fournies, tout

en contrôlant les coûts. Il introduit une plus grande transparence et une uniformisation des systèmes de financement, ainsi que l'intégration du coût d'un loyer dans le prix de pension à charge des résidents. Soumise au référendum le 17 avril 2005, la loi sur les EMS a été rejetée par le peuple.

Début du regroupement des agences d'assurances sociales

Les assurances et les régimes sociaux se sont complexifiés, en particulier depuis une dizaine d'années. L'application de ces modifications (par exemple le splitting des prestations AVS/AI entre les époux, les exigences en matière de PC AVS/AI, les changements effectués et ceux annoncés du système de subsides aux primes de l'assurance-maladie) nécessite une formation de base, une formation continue et une pratique évolutives et efficaces. La majorité des agences couvraient un bassin insuffisant pour que la fréquence des cas à régler leur assure l'acquisition d'une pratique et d'une expérience satisfaisantes.

Un règlement adopté par le Conseil d'Etat est entré en vigueur au début 2005 et prévoit le principe général du regroupement des agences dès le 1.1.2005 dans le cadre de l'organisation RAS. Le bassin de population que devrait couvrir une agence se situe aux environs de 5000 habitants.

Création de plates-formes dans le domaine du bénévolat

En 2005, le Département de la santé et de l'action sociale soutiendra la création de quatre plates-formes bénévolat (Nord, Ouest, Est, Lausanne) favorisant la mise en relation des offres et des demandes de travail bénévole.

Cette décision fait suite aux résultats d'une étude confiée à l'association Action Bénévole (Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole) par le Département de la santé et de l'action sociale. Celle-ci avait pour but d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de mobiliser le bénévolat dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. Elle a permis d'établir que le développement du bénévolat repose sur l'appui des pouvoirs publics et la concrétisation de plusieurs recommandations, dont la principale est la consolidation et le développement de plates-formes de bénévolat à l'échelon régional.

Ces dernières seront mises sur pied dès 2005 et financées par le Département de la santé et de l'action sociale, grâce à un budget de 250 000 francs. Comparables à des agences de placement, elles collecteront le nombre et le profil des bénévoles recherchés par les différentes organisations du canton (institutions pour personnes handicapées, établissements médico-sociaux, hôpitaux, Centres sociaux régionaux,...) afin de les mettre en contact avec les personnes désireuses d'entreprendre une activité bénévole.

Ouverture d'une structure d'aide d'urgence

Le Département de la santé et de l'action sociale a mis en place une structure d'aide d'urgence pour les requérants d'asile faisant l'objet d'une décision exécutoire de non-entrée en matière et pour lesquels un renvoi est momentanément impossible. L'aide d'urgence fournie à titre subsidiaire dont peuvent bénéficier ces personnes sans autorisation de séjour en Suisse se limite à des prestations en nature (nourriture, hébergement et soins d'urgence) dispensées dans un abri de la protection civile.

Le Département de l'économie était composé, en 2004, des services suivants (ETP – équivalents temps plein):

Secrétariat général:	19,90 ETP
Economie, logement et tourisme (y compris Police du commerce):	38,20
Bureau de l'égalité (y compris garderies):	32,10
Emploi (avec les ORP):	361,55
Agriculture:	73,65
Viticulture:	13,00
Vétérinaire:	22,61
Education physique et Sport:	18,65

L'année en quelques chiffres

Le total des charges du Département de l'économie en 2004 est de 391 millions de francs, celui des recettes de 330 millions de francs.

L'attribution d'aides et de subventions cantonales est importante:

- 56 millions, dont 36 millions à l'économie publique;
- 233 millions de subventions fédérales redistribuées, dont 231 millions à des personnes physiques au titre d'aide à l'agriculture.

Deux grands dossiers au Département de l'économie durant l'année de présidence de la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor: celui de la Banque Cantonale Vaudoise et celui de la démarche de réexamen du fonctionnement et des prestations de l'Etat (DEFI), qui a démarré en fin d'année.

Le Conseil d'Etat et la BCV ont conclu une convention d'information qui fixe un cadre précis aux échanges d'informations entre les deux parties. En outre, les deux partenaires ont décidé de l'avenir du capital-participation émis par la Banque en 2003, l'Etat ayant alors souscrit 99,85% de ces bons. Celui-ci sera racheté en fonction des capacités financières de la BCV, le prix du rachat comprenant le prix d'émission de 92 francs par bon, majoré d'une prime de risque annuelle de 2%.

Le dossier DEFI, placé sous la responsabilité d'une délégation du Conseil d'Etat, présidée par Mme Jacqueline Maurer-Mayor, aboutira à la présentation de mesures d'assainissement qui seront intégrées dans les budgets 2006 et 2007.

Economie, emploi et égalité

Dans un climat économique morose, les promotions économiques exogène et endogène ont obtenu d'excellents résultats. Ainsi, 90 entreprises de l'étranger – création de 1721 emplois à moyen terme, dont 341 déjà créés – se sont implantées. 130 projets ont été soutenus financièrement, dont 83 réalisés par des entreprises vaudoises, générant des investissements de 101 millions de francs. Le Conseil pour le développement économique du canton de Vaud, le réseau du DEVWS et les Communautés d'intérêt ont contribué de manière

Police cantonale du commerce

La Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution est entrée en vigueur. Mise en œuvre par la Police cantonale vaudoise et la Police cantonale du commerce, elle vise à protéger les personnes qui se prostituent en vérifiant que leur activité ne porte pas atteinte à leur liberté d'action, qu'elles ne soient pas victimes de violences et que l'on ne profite pas de leur détresse pour les forcer à un acte sexuel. En outre, le projet de loi sur l'exercice des activités économiques a été adopté, destiné à réunir en un seul texte les activités réglementées.

essentielle à l'implantation des sociétés venant de l'étranger tandis que le Service de l'économie, du logement et du tourisme et les Communautés d'intérêt ont eu plus de 1200 contacts avec des entreprises. Des soutiens financiers ont été accordés à 139 projets, dont 61 visent la promotion et 44 l'amélioration de la compétitivité.

Marché du travail

Le Service de l'emploi a mis en consultation un projet de loi sur l'emploi, qui fait suite aux importantes fluctuations conjoncturelles du marché du travail. Cette loi insiste sur le renforcement de la lutte contre le travail illicite, les mesures d'accompagnement en vue de la libre circulation des personnes et la collaboration entre monde politique et partenaires sociaux, tout en simplifiant les procédures administratives.

Un premier bilan sur le travail illicite, après 7 mois de contrôles dans l'hôtellerie-restauration, dévoile plusieurs infractions,

De gauche à droite, le conseiller municipal lausannois Jean-Jacques Schilt, la cheffe du Département de l'économie et présidente du Conseil d'Etat en 2004 Jacqueline Maurer-Mayor et le président du CIO Jacques Rogge lors de la pose de la première pierre de la Maison du sport international.



transgressant principalement la Loi sur le travail, la Convention collective nationale de travail, la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, le fisc et les assurances sociales. A signaler que les contrôles ont continué dans le secteur de la construction.

A deux reprises une demande d'autorisation pour une prolongation des indemnités de chômage a été présentée au Département fédéral de l'économie, le taux de chômage cantonal dépassant les 5%.

Les femmes aussi

Un plan pour garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration cantonale a été adopté, afin d'améliorer la conciliation entre activités professionnelle et familiale et augmenter la proportion de femmes dans les secteurs et aux niveaux hiérarchiques où elles sont encore peu nombreuses. Le Bureau cantonal de l'égalité s'est investi dans la journée vaudoise «Oser tous les métiers» et dans l'organisation de stages invitant les garçons à découvrir de nouveaux horizons professionnels dans la santé. Il a encore continué sa lutte contre la violence conjugale.

Agriculture

L'Ecole de fromagerie et d'industrie laitière de Moudon (EFILM) a été fermée. Afin que le bâtiment de l'EFILM garde sa vocation fromagère, une solution avantageuse a été trouvée: les locaux ont été loués à ELSA, qui a acquis le matériel d'exploitation et engagé la grande majorité du personnel d'exploitation. Cette société devient en outre acheteur de lait des sociétés de laiterie de Chavannes-sur-Moudon et de Moudon.

2004 fut le premier exercice d'un cycle de quatre ans de paiements directs (PA 2007). La part des aides en faveur des produits

diminue au profit d'aides directes assorties de conditions relatives aux protections de l'environnement et des animaux. Cette politique a pour effet une nouvelle baisse de revenu pour l'exploitant agricole. La promotion des produits agricoles connaît elle aussi une mue intense. Des plateformes régionale (romande) et cantonale sont en cours de constitution pour fédérer les producteurs et les acteurs de la promotion.

Enfin, la formation professionnelle agricole a fait le point sur ses objectifs, les besoins prévisibles du secteur et l'organisation cantonale. Une réflexion est également conduite sur l'avenir du site et des bâtiments de Marcelin.

Contrôles vétérinaires

Le Service vétérinaire a poursuivi ses contrôles officiels qui ont révélé des non-conformités sans réelle gravité dans près de 80% des cas. Elles concernaient surtout le trafic et l'identification des animaux, le suivi de la santé des mamelles des vaches laitières ainsi que les inscriptions dans le journal des traitements. En outre, le règlement sur la protection des animaux a été modifié, attribuant au vétérinaire cantonal toutes les compétences que la législation fédérale attribue aux autorités cantonales. Enfin, une modification de la convention entre le Conseil d'Etat et la SVPA (fourrière cantonale) a été convenue portant sur la centralisation et le traitement des appels relatifs aux animaux trouvés.

Sport et éducation physique

2004 a été placé sous le signe de l'éthique au Service de l'éducation physique et du sport qui a décerné pour la première fois – en collaboration avec les Panathlon-clubs

vaudois – le prix vaudois du fair-play à Georges Guinand, président de la Commission des juniors et membre du Comité central de l'Association cantonale vaudoise de football. Parallèlement, les Mérites sportifs vaudois ont été attribués, le prix des champions revenant au judoka Serguei Aschwanden pour ses titres de champion d'Europe et de vice-champion du monde 2003. En outre, une vaste enquête a été lancée sur les activités sportives des jeunes Vaudois durant leurs loisirs, afin de mieux cibler l'action du Service. Heureuse surprise enfin: la manne annuelle versée au sport vaudois a pu être augmentée grâce à un apport de la Loterie Romande, passant ainsi de 4,09 à 7,10 millions de francs.

Viticulture

Les profonds changements intervenus ces dix dernières années en matière de législation fédérale et d'économie vitivinicoles ont rendu la loi de 1973 sur la viticulture obsolète. Une nouvelle loi a été adoptée, qui confère un supplément de compétences à l'interprofession. Le statut de l'Office des vins vaudois est modernisé, notamment par son intégration dans les structures professionnelles faitières. De nouvelles mesures sont encore prévues: l'Etat peut financer toute action visant à soutenir une économie vitivinicole saine grâce à une possibilité de diversification des affectations du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables. Enfin, le «blocage-financement» se voit doté d'instruments de gestion permettant une meilleure évaluation des risques et des provisions destinées à couvrir d'éventuelles pertes peuvent être constituées.

DINF

Département des infrastructures

Le Département des infrastructures est composé des services suivants, qui totalisent 746,98 postes ETP (= équivalents temps plein):

Secrétariat général:	47,70 ETP
Service des routes:	565,70 ETP
Service de l'information sur le territoire:	24,98 ETP
Service des bâtiments, monuments et archéologie:	46,00 ETP
Service de la mobilité:	11,60 ETP
Service des améliorations foncières:	15,50 ETP
Direction, planification et stratégie informatique:	35,50 ETP

L'année en quelques chiffres

En dépenses brutes, ce département gère 65% des investissements de l'Etat de Vaud, soit 121 millions de francs sur un total de 187 millions (comptes 2004).

4856: le nombre de demandes de permis de construire enregistrées à la Centrale des autorisations en 2004 (4426 en 2003, 3965 en 2002, 4266 en 2001).

3'892'722'000 francs: valeur à neuf du parc immobilier de l'Etat.

685,53 millions: valeur totale des projets à l'étude et en chantier du SBMA, alors que les 15 chantiers actuellement en cours totalisent une valeur de 269 millions.

163 millions de francs ont été investis pour les autoroutes, surtout pour la construction de l'A5 entre Grandson et Vaumarcus, l'élargissement de l'échangeur d'Ecublens (A1) et les travaux des tunnels de Glion (A9); 24 millions sont à la charge du Canton.

11 millions de francs ont été investis pour l'amélioration du réseau routier cantonal.

8,42 millions de francs: montant accordé en faveur des améliorations foncières.

Élu le 30 novembre 2003 par 105 851 voix, le conseiller d'Etat François Marthaler est entré en fonction le 1^{er} janvier 2004. Il a succédé à Philippe Biéler à la tête d'un Département des infrastructures remodelé, suite au départ du Service de l'aménagement du territoire et à l'arrivée de la Direction, planification et stratégie informatique et de l'Unité de développement durable.

Glion Futé pour éviter les encombres du tunnel

Le chantier le plus en vue du département au long de l'année 2004 est sans conteste celui du renouvellement des tunnels de Glion (A9 Lausanne – St-Maurice), entraînant un trafic bidirectionnel entre les jonctions de Montreux et Villeneuve.

Commencé à la mi-avril, le chantier a été mené 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 dans le tube «lac». Le 9 novembre, soit avec une vingtaine de jours d'avance, le tube rénové était rendu à la circulation.

Pour garantir la meilleure accessibilité de l'Est vaudois et du Valais, un important dispositif de transport, de gestion du trafic et d'information a été mis sur pied sous l'appellation Glion Futé. Il comprend des mesures encourageant à voyager autrement (promotion des transports publics grâce à des offres spéciales), aux heures moins chargées ou par d'autres itinéraires.

A l'heure du bilan, quatre bonnes nouvelles:

- 1) temps d'attente moins longs que prévu;
- 2) pendulaires séduits par les offres spéciales des CFF;
- 3) alternatives routières très bien suivies, notamment la route par le sud du Léman;
- 4) bon étalement des heures de passage.

Côté négatif, les offres des transports publics pour les activités de loisirs ont connu un succès plus mitigé; une meilleure communication devra être envisagée en 2005.

M2: chantier lancé

Conformément à sa mission, l'équipe de projet mise en place par la société du Métro Lausanne-Ouchy (MLO), à qui le département a remis le projet m2 par convention en août 2003, a fait une revue complète du projet et a actualisé le budget. Celui-ci étant supérieur de 15,8 millions au crédit d'investissement voté (590 millions de francs, prix 1999-2000), le Conseil d'Etat et le conseil d'administration de la société du MLO se sont mis d'accord sur des modifications techniques du projet et des transferts de coûts sur l'exploitation afin de respecter le budget.

Le 17 juin, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger lançait officiellement la cons-

Nouveau guichet cartographique sur le web

Le guichet cartographique de l'Etat (www.geoplanet.vd.ch), qui existe depuis quatre ans, a été remis au goût du jour. Désormais une quantité d'informations sur le territoire sont disponibles sur le web dans une nouvelle présentation, plus conviviale et aux fonctionnalités plus étoffées. Géoplanet est la première application internet de l'Etat entièrement basée sur une technologie open source. En outre, cette réalisation concrétise la collaboration des cantons de Neuchâtel, de Vaud et de la Ville de Lausanne pour la mise en oeuvre d'un guichet cartographique standardisé.

Lausanne, 17 juin 2004: première pierre du m2. Marc Badoux, chef de projet m2, Moritz Leuenberger et François Marthaler écoutent les explications du municipal lausannois Olivier Français



truction du métro m2 sur l'emplacement de l'un des chantiers, à la Place de l'Europe, en présence des représentants des autorités cantonales et communales. Oeuvre majeure en matière de transport public d'agglomération, le m2 s'inscrit dans une politique globale de la mobilité facilitée.

Les chamboulements du 12 décembre

Le nouvel horaire des transports publics entré en vigueur le 12 décembre a apporté de nombreuses modifications d'habitudes pour les usagers. Ce fut en effet le plus important changement à intervenir depuis près de vingt ans: plus de 90% des circulations de trains ont été modifiées dans notre pays, suite à l'achèvement de la première étape de «Rail 2000». Dans notre canton, la ligne CFF entre Lausanne et Genève a connu une restructuration complète grâce notamment à la mise en service de la 3ème voie entre Coppet et Genève.

A cette même date, la communauté tarifaire vaudoise «Mobilis» entrain en vigueur. Quatrième du genre en Suisse, elle permet aux

voyageurs d'acheter des abonnements et des billets pour des zones et non plus en fonction du mode de transport (bus, métro ou train) et de se déplacer librement dans la ou les zones choisies. Cette communauté tarifaire touche plus de 300'000 habitants, soit la moitié de la population du canton, pour un réseau de plus de 400 kilomètres de lignes de bus, de métros et de trains.

L'informatique: secteur à organiser autrement

Le Conseil d'Etat a pris acte des orientations stratégiques de l'informatique cantonale pour les années 2004 à 2008 proposées par la Direction, planification et stratégie informatique. Afin que l'informatique poursuive son développement comme levier de rationalisation et de modernisation pour l'Etat et pour tenir compte de la situation financière du Canton, le Gouvernement a décidé de réorganiser ce secteur clé de l'Etat. Dans ce but, il a désigné un comité de pilotage qui doit présenter d'ici au printemps 2005 une étude de variantes d'organisation. L'analyse porte sur les processus informatiques

et décisionnels, la structure (rôles, responsabilités, compétences) et les ressources humaines et financières.

Découpage territorial sur les bons rails

Placé sous la responsabilité politique des chefs des départements DINF et DIRE, le projet de découpage territorial a démarré en 2004 avec la mise en place de la structure de conduite du projet. Il s'est agi ensuite de récolter une masse d'informations et de statistiques destinées à asseoir la démarche sur des bases scientifiques et objectives et de réunir les éléments essentiels à la définition du rôle des futurs districts et des critères servant à leur délimitation.

Un projet sera mis en consultation au printemps 2005 en vue de la mise en œuvre du nouveau découpage pour les élections cantonales du printemps 2007.

Amiante: inventaire des bâtiments publics

Le Gouvernement a décidé d'entreprendre l'inventaire des bâtiments contenant de l'amiante dont l'Etat est propriétaire ou qu'il loue pour ses besoins. En effet, en l'absence d'un inventaire détaillé et fiable des constructions pouvant contenir de l'amiante, l'Etat, au même titre que les autres propriétaires, ne maîtrise pas ce qui est un problème de santé publique.

Au vu du nombre d'objets concernés (1386 en propriété), le Conseil d'Etat a défini une méthode en deux phases: recensement des bâtiments pouvant contenir de l'amiante (en fonction de leur année de construction ou de transformation) et, sur cette base, analyse détaillée des bâtiments pouvant poser problème.

Bonne gestion des déchets de chantier = économies

Une étude comparative sur le mode choisi pour la gestion des déchets sur six grands chantiers a démontré que:

- le tri à la source a permis de réduire à 3,7% la part de déchets de chantiers mise en décharge pour un volume de 12'000 m³ – contre 50% avec un centre de tri –, soit plusieurs dizaines de milliers de m³ de capacité de décharge épargnés;
- le taux de recyclage moyen obtenu de 65% (y compris réemploi d'éléments de construction) est très proche du taux de 68% estimé dans le cadre de l'étude de faisabilité de 1996; l'Etat de Vaud, en fixant des objectifs minimaux de recyclage dans ses appels d'offres, va encore améliorer sensiblement ce taux de recyclage;
- ces résultats impliquent une économie globale supérieure à 1 mio pour ces six chantiers, équivalant certainement à plusieurs mios pour l'ensemble des chantiers de l'Etat.



En juillet 2004, l'administration cantonale des impôts (ACI) a emménagé dans un nouveau bâtiment, à la route de Berne 46, à Lausanne. Philippe Pont, chef du Service immobilier et logistique, Eric Horisberger, directeur administratif de l'ACI, et Francis Perroset, adjoint responsable de l'Etat-major de l'ACI, lors de l'inauguration de ce bâtiment.

Le Département des finances était composé en 2004 des services/offices suivants (ETP = équivalents temps plein).

Secrétariat général (y compris unité informatique départementale):	69,8 ETP
Administration des impôts:	662,0 ETP
Analyse et gestion financières (+ASF):	34,8 ETP
Personnel:	45,8 ETP
Office du Registre foncier:	71,8 ETP
Recherche et information statistiques:	26,8 ETP
Immobilier et logistique:	100,1 ETP
Contrôle cantonal des finances:	18,0 ETP

L'année en quelques chiffres

Le Département des finances gère un certain nombre de budgets transversaux. A ce titre, il gère:

- 3694,2 millions de revenus d'impôts
- 219,0 millions d'amortissements
- 292,7 millions de charges d'intérêt
- 38,8 millions de loyers payés à des tiers
- 2063,3 millions de charges salariales

Le Département des finances dirigé par le Conseiller d'Etat Pascal Broulis a placé 2004 sous le signe de l'assainissement financier tous azimuts. Les comptes 2004 enregistrent le meilleur déficit depuis quinze ans, et montrent que l'Etat maîtrise rigoureusement ses dépenses (voir comptes page 24). Quant au budget 2005, il réduit pour la première fois les charges de l'Etat par rapport à l'exercice précédent.

L'année porte l'empreinte profonde et durable des implications financières de la nouvelle Constitution vaudoise. Au travers de son article 165 d'abord, qui a contraint l'Etat à prendre des mesures d'assainissement d'une ampleur sans précédent. Pour compléter ensuite l'arsenal juridique auquel renvoie la Constitution, le Département a finalisé en cours d'année trois projets de loi sur les finances, les subventions et les participations, tout en préparant la future loi sur la Cour des comptes. Dictée enfin par la nouvelle Constitution, la réactualisation annuelle de la planification financière prévoit d'importantes économies supplémentaires pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2007.

Mesures immédiates

La nouvelle constitution vaudoise instaure à son article 165 un mécanisme d'assainissement financier, qui contraint les autorités cantonales, lorsque les comptes annuels présentent un déficit supérieur aux amortissements, à «prendre sans délai des mesures d'assainissement portant sur le montant du dépassement». En avril 2004, le Conseil d'Etat a publié des comptes 2003 avec un déficit de 385 millions de francs et des amortissements de 223 millions, l'obligeant ainsi à prendre des mesures pour quelque 162 millions.

L'assainissement voulu par la Constitution s'est réalisé en deux étapes. Elaborée dans les départements et coordonnée par le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), une première série de mesures a été prise avec effet immédiat sur le budget de fonctionnement en cours d'exercice 2004. Ces actions qui visaient essentiellement des économies ont permis de réduire le déficit de 41 millions de francs aux comptes 2004.

Assainissement et planification

Une deuxième série de mesures a été intégrée au budget 2005, reconduisant une partie des «mesures immédiates» de 2004 et permettant de satisfaire l'exigence constitutionnelle à hauteur de 170 millions de francs. Ces dispositions prévoyaient une diminution des frais de fonctionnement et de certaines prestations pour deux tiers du montant, ainsi qu'une augmentation ciblée des recettes fiscales pour le dernier tiers. L'ensemble de ce dispositif d'assainissement a été adopté en décembre 2004 par le Grand Conseil. Les mesures fiscales et la nouvelle loi sur les EMS ont été contestées cependant par un quintuple référendum, qui a trouvé un large soutien du peuple vaudois lors de la votation du 17 avril 2005.

Malgré le dispositif lié à la Constitution et de nouvelles mesures d'économies supplémentaires, le budget 2005 a été adopté avec un déficit de 85 millions de francs. Ce déficit budgétisé reste cependant le plus faible des quinze dernières années. Pour les années 2006 à 2008, le DFIN a réactualisé la planification financière, qui a été présentée par le Conseil d'Etat dans la foulée du budget. Afin d'atteindre son objectif d'équilibre des finances publiques en

En avril 2004, le chef du Département des finances Pascal Broulis présente les comptes de l'Etat 2003. Un déficit de 385 millions de francs et des amortissements de 223 millions, obligent l'Etat à prendre des mesures pour quelque 162 millions de francs.



2007, celui-ci compte poursuivre les efforts d'assainissement, notamment au moyen de la démarche «DEFI» (voir page 12).

Convention salariale

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2005 et de la planification financière 2006-2008, le Conseil d'Etat a ouvert en octobre des négociations avec les représentants de la fonction publique. Ces négociations portaient sur les mesures budgétaires touchant le personnel et plus généralement la politique salariale de l'Etat pour ces quatre années. Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a été chargé de préparer les débats avant d'y être associé étroitement. A l'issue de plusieurs semaines d'intenses pourparlers, la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, présidée par le chef du Département des finances, et la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF) sont parvenues à un accord.

La convention salariale qui en résulte prévoit jusqu'en 2007 une réduction de 20% des annuités, une indexation annuelle unique de 0,25% ainsi qu'une contribution de crise de 2% sur la part du revenu dépassant 60 000 francs. En outre, la convention apporte des garanties de l'Etat sur le financement de la Caisse de pensions et la nouvelle classification des fonctions notamment. Au final, cet accord qui limite la progression de la masse salariale d'environ 160 millions sur quatre ans répond à l'objectif du Conseil d'Etat, tout en offrant de véritables perspectives à la fonction publique.

Imposition des successions

Le Conseil d'Etat s'est opposé avec succès à l'initiative populaire qui demandait la

suppression de l'impôt sur les successions et donations pour les conjoints et les descendants en ligne directe. En même temps qu'ils ont rejeté avec la majorité du peuple suisse le paquet fiscal de la Confédération, les Vaudois ont approuvé le 16 mai 2004 le contre-projet des autorités cantonales sur les successions, qui assouplit l'imposition des descendants directs. Cette solution a permis de limiter la perte de substance fiscale à 16 millions de francs pour l'Etat et 10 millions pour les communes, soit trois fois moins que l'abolition pure et simple de cet impôt.

Chantiers législatifs

Pour asseoir les dispositions constitutionnelles du régime des finances vaudoises, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil trois projets de loi en 2004. La loi sur les finances, d'abord, vise à améliorer la qualité et la transparence des comptes de l'Etat. Il intègre en particulier le principe du financement des charges nouvelles lié à l'article 163 de la Constitution. Ce projet sera débattu courant 2005 au Parlement. Quant aux modalités d'application de l'art. 165 Cst-VD sur l'assainissement, qui ont fait l'objet d'un arrêt du Tribunal fédéral en décembre, elles seront définies par des dispositions législatives spécifiques.

La loi sur les subventions, ensuite, apporte une vision d'ensemble et des moyens de gérer efficacement près de la moitié du budget de l'Etat. Présentée par le Gouvernement en août 2004, cette loi a été adoptée par le Parlement en février 2005 et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Enfin, la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des entreprises publiques et privées met en œuvre les articles 108 et 162 de la Constitution.

Première du genre en Suisse, elle a été finalisée par le Département en octobre et sera soumise au Législateur au printemps. Le projet a pour objectif de renforcer le positionnement des collectivités actionnaires, au moyen notamment du suivi et du contrôle des entreprises auxquelles elles participent.

Mue de l'administration fiscale

Pour l'Administration cantonale des impôts, l'année 2004 a été marquée par le début du système annuel postnumerando des personnes physiques, ainsi que par la poursuite de la réorganisation du service. Le passage à la taxation annuelle postnumerando s'est concrétisé par une première déclaration d'impôt au concept entièrement nouveau. Celle-ci est numérisée au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI), mis en fonction au début de l'année à Yverdon-les-Bains. L'usage du nouveau logiciel gratuit Vaud-Tax a permis au contribuable de simplifier cette tâche. Répartis dans les 20 offices d'impôt de district, les taxateurs ont traité ces déclarations à l'aide d'un nouvel outil informatique, développé parallèlement à la taxation, dans des conditions difficiles. A la fin de l'année, l'objectif fixé de 70% des dossiers taxés a pu être néanmoins atteint.

En outre, la mue organisationnelle du service s'est poursuivie tout au long de l'année: formation intensive des collaborateurs au postnumerando et aux nouveaux outils; déménagement en juin de l'administration centrale à la route de Berne à Lausanne; ou encore mise en œuvre du Centre d'appels téléphoniques, mobilisé en permanence et sollicité au-delà de toutes les prévisions.



Développement durable

- 2000. Le Conseil d'État répond au postulat du député Pierre Zwahlen et décide de doter le Canton d'un Agenda 21 simplifié. Un poste à mi-temps de coordinatrice du développement durable est créé au DSE.
- 14 avril 2003. L'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale confirme l'importance du rôle que doit jouer le développement durable pour l'État. Le préambule et l'Art 6, al. 1 précisent les buts à poursuivre. Ils se réfèrent aux valeurs fondatrices du développement durable: bien commun et cohésion sociale, intégration harmonieuse de chacun au corps social, préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources naturelles, sauvegarde des intérêts des générations futures. L'art. 71 concerne l'aide humanitaire, la coopération au développement, ainsi que le commerce équitable.
- Programme de législature 2003-2007. L'action n°35 prônée par le Conseil d'État vise à «mettre en œuvre un Programme cantonal de développement durable (Agenda 21)».
- Janvier 2004. La coordination du développement durable est transférée du DSE au Secrétariat général du DINF. Depuis octobre 2004, l'Unité de développement durable est dotée de 2,4 ETP.

Le développement durable institue une échelle de valeurs, interroge la relation entre moyens et besoins et s'attache à préserver un équilibre entre aujourd'hui et demain, entre l'homme et la nature. Dans cette démarche, l'État tient un rôle: il se doit d'agir de manière exemplaire dans ses propres activités et d'influencer l'ensemble de la société par le biais des prestations qu'il commande au secteur privé et qu'il offre aux citoyens ainsi que par l'information qu'il fournit aux autres collectivités.

Voici quelques exemples d'actions de l'Etat de Vaud en faveur du développement durable pour l'année 2004.

Gestion des ressources

Gestion durable des forêts

Sur les 93 000 hectares de forêts propriété de l'Etat, 41%, soit plus de 38 000 hectares, ont été certifiés selon les labels FSC (Forest stewardship council) et Q+ (Swiss Quality). Ces labels garantissent une gestion durable des forêts selon des critères écologiques et sociaux stricts. Sachant que 73% des forêts suisses sont publiques, la poursuite de cette démarche de certification aura un impact non négligeable sur des éléments tel que la biodiversité et la qualité des espaces détente.

Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)

L'urbanisation rapide et dispersée de l'Ouest lausannois a engendré des problèmes de trafic, de pollution et d'utilisation du sol qui ne sont pas maîtrisés. Les communes concernées et le Canton ont constitué un groupe de pilotage pour définir une vision globale qui a abouti sur

l'élaboration d'un Schéma directeur de l'Ouest lausannois.

Le SDOL, en accord avec les lignes principales du plan directeur cantonal en élaboration, constitue un outil pour l'établissement ou les modifications des différents plans d'aménagement communaux. Il défend une vision en adéquation avec les principes du développement durable: maintien d'une qualité de vie, respect des normes environnementales, maîtrise du trafic et élaboration de transports publics en lien avec l'urbanisation. Aujourd'hui déjà, tout projet de construction d'envergure doit être compatible avec le SDOL.

Mobilité

Les nouveaux projets sur la mobilité recherchent une cohérence entre urbanisation et transport, dans un but d'économie des ressources en se basant sur leur utilisation rationnelle en avantageant les transports publics et la mobilité douce.

Gestion de la mobilité professionnelle des collaborateurs de l'administration – projet pilote

Depuis le 1^{er} novembre 2003, le site administratif de la Riponne-Tunnel bénéficie d'une gestion de la mobilité basée sur la limitation de l'utilisation des voitures privées et de service pour les déplacements professionnels. En contrepartie, des véhicules «Mobility CarSharing» ont été mis à disposition. Différentes offres sur les abonnements TL, CFF et Mobility CarSharing ont également été faites aux employés. L'exercice financier sur 12 mois a permis une économie de 130 000 francs. Un groupe de travail a été désigné par le Conseil d'Etat le

18 février 2004 pour étudier l'extension du système.

www.Mobilservice.ch – Pratique

Le Canton participe activement à un réseau de compétences en matière de mobilité. Une plate-forme nationale a ainsi vu le jour par l'intermédiaire d'un site internet. L'objectif est d'offrir aux communes des solutions pour mieux gérer la mobilité au niveau local. Des cas concrets et des outils sont présentés. Ils permettent de prendre des initiatives novatrices en faveur du transfert modal, des pistes cyclables et des piétons par exemple.

Construction

La construction est d'un intérêt capital pour le développement durable, car elle est responsable de 40% des besoins en énergie du pays, de 30% de l'effet de serre et génère plus de 80% des besoins en matières. Le coût global d'un édifice se répartissant en 30% pour la construction et en 70% pour l'exploitation, l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment doit être considéré.

Choix des matériaux lors de la mise en soumission de travaux de construction

Les architectes responsables de l'entretien et de la construction des bâtiments ont reçu une formation spécifique sur le choix de matériaux favorables à l'environnement par le biais des eco-devis. La connaissance de ce programme informatique est une valeur ajoutée aux compétences des intéressés. Elle leur permet de limiter les nuisances tout en ménageant les coûts de mise en œuvre lors de la gestion directe ou mandatée de travaux.

Critères d'adjudications pour les marchés publics

Des critères spécifiques au développement durable ont été élaborés pour l'évaluation des offres soumises aux marchés publics de la construction et des services. Les certifications, ainsi que les actions des entreprises visant à préserver les ressources naturelles et matérielles non renouvelables, ainsi que leur responsabilité sociale sont prises en compte.

Information et communication

Jalons – le développement durable à l'Etat

Deux nouvelles brochures ont été éditées, la première sur le programme de formation lié à la mise en pratique du développement durable au sein du Service des bâtiments, monuments et archéologie. La deuxième sur le Centre d'entretien des autoroutes à Bursins dont la mise en œuvre tient compte du développement durable tant au niveau technique qu'au niveau de l'acceptation par l'ensemble des acteurs concernés.

Séminaire sur le nettoyage écologique des bâtiments

Le caractère exemplaire des activités de l'Etat peut profiter à d'autres collectivités publiques et à des entreprises privées grâce à un réseau d'échanges d'expériences. Proposé par l'Etat aux concierges et aux nettoyeurs professionnels, un séminaire a présenté des moyens concrets pour mettre en place une gestion complète, économique et écologique du nettoyage des bâtiments.

Plan de Mobilité des entreprises

L'édition d'un guide pratique avec le canton de Genève offre des solutions simples pour rationaliser l'ensemble des déplacements des pendulaires et professionnels, dans le but de restreindre l'usage de la voiture individuelle.

Perspectives

La mise en œuvre d'un Agenda 21 cantonal est animée d'une ambition forte: celle d'agir en faveur du développement durable à tous les niveaux d'activités et décisionnels de l'Etat pour stimuler un développement prenant en compte l'équilibre entre l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale. Elle demande de tous un effort particulier d'ouverture et de changement qui est à la hauteur de cette ambition.

Ministère public

Personnel (effectif au 31 décembre 2004)

Magistrats et personnel en activité
(ETP = équivalents temps plein)

	Personnes	ETP
Procureur général et ses substituts	8,0	7,00
Administration	7,0	5,95
Totaux	15,0	12,95

L'équipe administrative du Ministère public est pratiquement inchangée depuis bientôt... dix ans, témoignage d'une fidélité que peu d'employeurs ont le privilège de saluer. Pour le Procureur général et sa cheffe de bureau Lise Bovon Pécoud qui signent ici leur dernier bilan, il leur reste à formuler le vœu que leurs successeurs connaissent pareille situation.

S'il n'en va pas d'une même pérennité chez les substituts, c'est bien que cette fonction formatrice remplit son rôle et que les promotions sont le signe encourageant de la reconnaissance de leurs qualités: Sylvie Giroud Walther (Présidente du tribunal des baux), Bertrand Sauterel (Président du tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois), Stéphane Parrone (Juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne) perpétuent ainsi la tradition d'un Parquet soucieux du principe que «l'on a les magistrats que l'on mérite». Pour pallier ces vacances, on se réjouit de pouvoir sélectionner des candidatures de qualité telles que celles de Valérie Favre et Eric Mermoud, avocats et anciens greffiers au Tribunal cantonal.

Activités générales du Ministère public

	2004	Différence avec 2003
Affaires pénales enregistrées	16'787	+ 1832
• déferées à une autorité de jugement	2229	+ 131
• jugées par le Président ou le Tribunal des mineurs	2063	+ 308
• closes par une ordonnance de condamnation	6190	+ 772
• closes par une ordonnance de non-lieu	6305	+ 621

Affaires classées par le Ministère public	0	- 1
Affaires civiles enregistrées et visées	564	+ 143
Décisions d'interventions du Ministère public aux débats	100	- 20
Interventions effectives du Ministère public aux débats	129	- 22
– représentant, en journées d'audiences	250	+ 18
Pénal:		
• causes criminelles	10	+ 1
• causes correctionnelles	109	- 23
• causes de police	4	- 3
• causes relevant du Tribunal des mineurs	4	+ 2
Civil:		
• causes relevant des tribunaux de 1 ^{re} instance (annulations de mariage)	2	+ 1
Dont:		
• affaires de circulation	15	0
• affaires de mœurs	34	- 5
• affaires de stupéfiants	16	- 9
• affaires ou délits contre le patrimoine	17	+ 4
• affaires ou délits contre la vie ou l'intégrité physique	32	- 4
• affaires financières	10	- 8
• affaires diverses	3	- 1
• affaires civiles	2	+ 1

On constate donc une augmentation de 11% des affaires enregistrées par rapport à l'année précédente (et de 15% par rapport à 2002) qui confirme la tendance significativement haussière de la criminalité au sens large. Le Ministère public ne peut traiter plus de 16'000 dossiers par année qu'en limitant à regret le nombre de ses interventions en audience. Si, malgré une réduction de celles-ci, le chiffre des journées de participation aux débats est néanmoins en croissance, c'est que 2004 fut l'année (heureusement) exceptionnelle d'une certaine affaire J. Stäubli dont la préparation, l'audience et le(s) recours ont occupé le Procureur général et un substitut pendant plus de 4 mois à plein temps. Que le Ministère public ait traversé sans dommage ce genre d'épreuve témoigne de l'engagement remarquable de tous.

Le successeur de Jean-Marc Schwenter, Procureur général, trouvera au Ministère public dès le 1^{er} septembre 2005 un outil en excellent état de marche..

Tribunal cantonal

En 2004, l'ordre judiciaire a occupé 780,5 équivalents temps pleins, auquel il convient notamment d'ajouter 714 magistrats non professionnels, divers assesseurs et les jurés. Ses comptes de fonctionnement atteignaient 143,6 millions, pour des recettes de 78,5 millions, ce qui revient à dire que les revenus ont couvert 54,7 % des dépenses.

L'année 2004 a été marquée par le constat d'une surcharge endémique et par divers événements au nombre desquels il faut signaler l'achèvement du processus de réforme des justices de paix, le début des travaux exigés par la nouvelle Constitution, en particulier la fusion du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal et la création d'un nouveau statut pour le Tribunal des assurances; il faut saluer par ailleurs la nomination d'un nouveau Secrétaire général de l'ordre judiciaire en la personne de M. Pierre Schobinger.

Les nouvelles justices de paix, organisées en district, comportent désormais 8 ressorts et 10 bureaux décentralisés. Ses juges sont des magistrats professionnels au bénéfice d'une formation juridique pour la plus grande partie, salariés de l'Etat, qui exercent leur activité à titre principal et non plus accessoire.

Si la mise en place des nouvelles justices de paix s'est faite de manière satisfaisante, le démarrage de leur activité rencontre quelques difficultés en raison non seulement des disparités des pratiques existantes jusqu'alors, mais aussi, dans certains cas, de stocks de dossiers provenant des anciennes justices de paix que celles-ci n'ont pas résorbé avant la réforme. Il faut par ailleurs espérer que les effectifs,

toujours difficiles à prévoir en cas de réforme fondamentale et d'attribution de nouvelles compétences, seront à l'avenir suffisants pour assurer la bonne marche de ces juridictions.

A cet égard, il faut préciser que l'ensemble de l'ordre judiciaire voit ses tâches augmenter d'année en année de telle sorte qu'il est actuellement surchargé dans tous ses secteurs. Or il n'est évidemment pas maître du nombre de causes qui lui sont soumises et ses effectifs n'ont de loin pas suivi la croissance de celles-là durant les cinq dernières années, qui varie de 12 à 33% environ selon les domaines concernés. Pour la seule chaîne pénale, l'augmentation a été de 10% environ durant 2004. Ainsi, et malgré des mesures de rationalisation ponctuelles à différents niveaux, la situation est très tendue, ceci d'autant plus que les effectifs ont été

réduits l'année passée conformément à la politique générale du Conseil d'Etat en la matière.

En résumé, force est de constater que l'équilibre des forces au sein de l'ordre judiciaire est précaire et que, en l'état actuel, toute charge supplémentaire pourrait compromettre la mission et la bonne marche future de l'un ou l'autre de ses secteurs. A cela s'ajoute le fait que la législation est en constante évolution, notamment au plan de la procédure et de l'organisation et que depuis quelques années la justice est en perpétuelle réforme. Pour l'avenir, outre les modifications constitutionnelles déjà citées, la justice devra notamment intégrer les refontes de la législation fédérale, tant en ce qui concerne la partie générale du Code pénal, que par la suite l'unification des procédures civiles et pénales.



Tribunal administratif

Personnel (effectif au 31 décembre 2004):

Magistrats et personnel en activité
(ETP = équivalents temps plein)

	Personnes	ETP
Juges	8	8
Juges suppléants	4	2
Greffiers	16	10
Administration	11	9,5
Total	39	29,5

La nouvelle loi du 11 mars 2003 qui modifie la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 18 décembre 1989 (LJPA) a porté le nombre des juges à huit et celui des juges suppléants à cinq. A la suite de cette révision, François Kart, alors juge suppléant a été élu à la fonction de juge le 3 novembre 2003, pour commencer son activité à plein temps au Tribunal administratif le 1^{er} janvier 2004; Aleksandra Favrod, élue le 10 décembre 2003 en remplacement de François Kart, a pris ses fonctions à mi-temps le 1^{er} mars 2004. L'élection du cinquième juge suppléant a été reportée par mesures d'économies à fin 2004. Ce n'est finalement que le 18 janvier 2005 que Danièle Revey a été élue. Elle entrera en fonction le 1^{er} mai 2005.

Activités

Après quatre années de relative stabilité,

le nombre total des recours déposés au Tribunal administratif, toutes chambres confondues, marque une hausse importante en 2004. L'augmentation est considérable dans ce qu'on peut légitimement appeler le contentieux «de masse»: police des étrangers (+ 170) et circulation routière (+ 120). Dans les chambres qui traitent de domaines présentant généralement un degré de complexité accru, la hausse se révèle également très sensible: aménagement et construction (+40), affaires générales (+83), prestations sociales (+66). Seule la chambre des bourses d'études et d'apprentissage a connu une légère diminution (-8).

A côté de leurs activités juridictionnelles, plusieurs juges administratifs ont régulièrement consacré du temps aux groupes de travail constitués avec leurs collègues du Tribunal cantonal (comité de pilotage et groupes délégués), qui se répartissent par thèmes la préparation des réformes législatives ou réglementaires, les modifications d'organisation, techniques et pratiques que nécessitent la réunion des deux juridictions, comme d'autres projets liés à la réforme de l'ordre judiciaire (direction de l'ordre judiciaire, Tribunal des assurances, statut de la magistrature).

La fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, prévue par la nouvelle Constitution, s'est par ailleurs concrétisée dans diverses démarches communes. Ainsi, les Cours plénières des deux tribunaux, réunies pour la première fois le 30 novembre 2004, ont élu les membres des juges et juges suppléants appelés à siéger au

sein de la nouvelle Cour constitutionnelle (instituée par la loi sur la juridiction constitutionnelle du 5 octobre 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005).

Enfin, on doit mentionner ici qu'un avocat du barreau vaudois et deux de ses clients se sont plaints du fonctionnement du tribunal: ils ont saisi le Bureau du Grand Conseil d'une dénonciation à l'encontre de quatre des juges du Tribunal administratif, auxquels ils reprochent des manquements aux devoirs de leur charge. Le Bureau du Grand Conseil a décidé d'ouvrir une pré-enquête afin de déterminer si la dénonciation est ou non fondée. Dans le cadre de cette enquête, le Tribunal administratif s'est déterminé en tant qu'institution.

Informatique: nouveautés

L'informatique du Tribunal administratif, dont la précédente application montrait des signes d'épuisement, a connu un changement fondamental en 2004. Plutôt que de faire développer son propre logiciel, le tribunal, après un appel d'offres, a acquis un des deux logiciels disponibles sur le marché suisse pour la gestion des dossiers judiciaires. Déjà en usage dans une bonne moitié de la Suisse, ce logiciel permet de gérer les dossiers du tribunal, et d'intégrer la gestion du fichier de jurisprudence. L'une des raisons du choix du produit a été la possibilité d'intégrer dans le module de gestion de la jurisprudence les fonctionnalités du thésaurus juridique Jurivoc élaboré par le Tribunal fédéral.

Tableaux et statistiques détaillées: www.ta.vd.ch

Répartition des dossiers enregistrés et liquidés en 2004 (2003) par chambre	Recours enregistrés		Recours liquidés		dont arrêts rendus		Causes pendantes par chambre			Recours TF	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	Différence	2003	2004
Total	1849	2322	1725	2214	864	1156	1454	1548	+ 108	72	104

Rapport sur les comptes 2004

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2004 sont les suivants:

	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Charges totales (en mios)	6241	6123	5803	5660	5377	5079	4838
Revenus totaux	6097	5738	5577	5504	4958	4880	4615
Excédent de charges	- 144	- 385	- 226	- 156	- 419	- 199	- 223
Revenus d'impôts	3694	2929	3002	3016	2720	2713	2547
Charges d'intérêts	293	278	274	311	327	273	267
- en pour-cent des charges totales	4,7%	4,5%	4,7%	5,5%	6%	5,4%	5,5%
- en pour-cent des revenus d'impôts	7,9%	9,5%	9,1%	10,3%	12,0%	10,0%	10,5%
Amortissement du patrimoine administratif	219	223	214	214	212	205	210
- degré d'autofinancement	40,2%	-80,8%	-5,5%	28%	-124,4%	3,0%	-5,0%
Charges salariales	2063	2031	1930	1863	1776	1719	1678
Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	22 606	21 882	21 010	20 504	20 209	19 827	19 433
Dette	8649	8306	6858	6554	6440	6345	5884
Variation de la dette	342	1448	304	114	95	461	223
Découvert au bilan	4013	4196	4243	3343	3207	2566	2386

(en francs)	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget voté	6 358 624 100	6 190 192 500	168 431 600
Comptes	6 240 749 509	6 096 922 449	143 827 060
Différence budget total / comptes	- 117 874 591	- 93 270 051	- 24 604 540
en % du budget total	- 1,9%	- 1,5%	- 14,6%

Résultat du compte de fonctionnement

Le Conseil d'Etat arrête les comptes de fonctionnement de l'exercice 2004 à un déficit de 143,8 millions de francs, soit 24,6 millions de moins que le déficit prévu de 168,4 millions. Ce résultat s'explique par des charges inférieures au budget de 117,9 millions et des revenus inférieurs au budget de 93,3 millions de francs.

Résultat 2004

Au résultat du compte de fonctionnement de 143,8 millions, il convient d'ajouter le résultat du compte Pertes & Profits qui enregistre un profit exceptionnel de 327,4 millions. Ce montant provient en grande partie de la revalorisation des titres BCV qui ont vu leur cours de clôture augmenter par rapport à l'année précédente. Le résultat global de l'exercice 2004 se solde donc par un profit net de 183,6 millions de francs.

Profit net de l'exercice

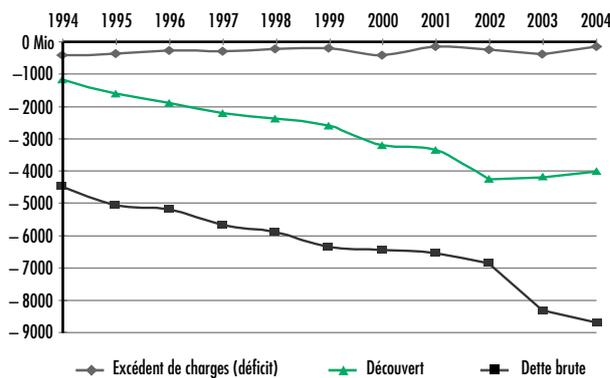
(en francs)	2004
Excédent de charges du compte de fonctionnement	- 143 827 060
Résultat du compte de Pertes & Profits	327 422 862
Profit net de l'exercice	183 595 802

Le Conseil d'Etat retient des comptes 2004 les constats suivants:

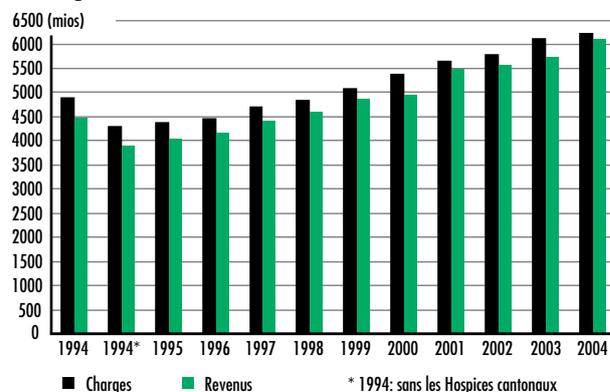
- Les charges effectives (6,24 milliards) sont inférieures de 1,9% aux dotations budgétaires, confirmant ainsi la maîtrise accrue de l'Administration dans l'utilisation du budget. En effet, suite à la publication des comptes 2003, des mesures immédiates ont été décidées par le Conseil d'Etat et ont produit une économie de 42 millions. Le ralentissement ou l'abandon de certains projets, ainsi que la mesure dite des «300 postes» ont contribué également à maintenir les charges effectives en dessous du budget.
- Toutefois, certaines dépenses ont été supérieures à ce que prévoyait le budget. Ainsi l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (ASV) et du revenu minimum de réinsertion (RMR) a provoqué un dépassement au budget de 13 millions. S'y ajoutent deux dépenses ponctuelles importantes et non budgétisées: un amortissement extraordinaire lié à la FAREAS pour 23 millions et une subvention pour solder l'ancien régime financier de l'UNIL pour 57 millions.
- Les revenus 2004 (6,1 milliards) sont inférieurs de 1,5% aux prévisions. Cet écart de 93,3 millions résulte principalement des rentrées fiscales de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui a rapporté 168 millions de moins que prévu. En revanche, les impôts sur le bénéfice et le capital dépassent de 67 millions le budget. Il convient de mentionner un impôt successoral extraordinaire, qui permet à lui seul d'améliorer de 53 millions les recettes.
- Le résultat 2004 affiche un profit net de 183,6 millions, diminuant le découvert au bilan qui atteint 4,012 milliards au 31.12.2004 contre 4,190 milliards une année auparavant.
- Un autofinancement positif de 40% permet à l'Etat de couvrir 40% de ses dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt.
- La part cantonale aux investissements s'est élevée à 187 millions. Ces dépenses d'investissement sont inférieures de 32 millions par rapport au budget en raison du moratoire décidé en cours d'exercice et des projets non engagés.
- La dette du canton à fin décembre 2004 s'élève à 8,65 milliards, soit 342 millions de plus qu'en 2003. Cette augmentation s'explique principalement par un besoin temporaire de liquidités en fin d'année et par un besoin en financement pour une partie des dépenses d'investissement.

Compte tenu du résultat 2004, les dispositions constitutionnelles (art. 165 Cst-VD) sont respectées, les revenus couvrant les charges avant amortissement. Le Conseil d'Etat est satisfait de constater que le déficit 2004 est inférieur à celui budgétisé. Néanmoins, le résultat des comptes 2004 justifie la poursuite de son programme d'assainissement afin d'atteindre l'équilibre en 2007.

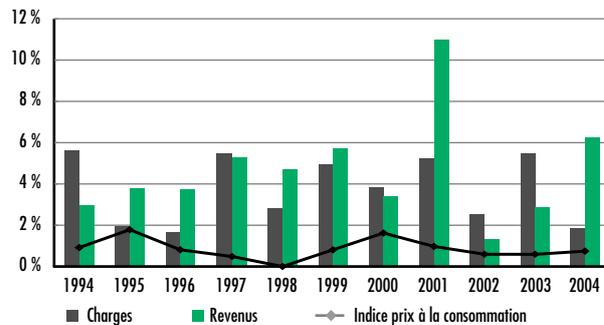
Evolution de l'excédent de charges, du découvert au bilan et de la dette brute



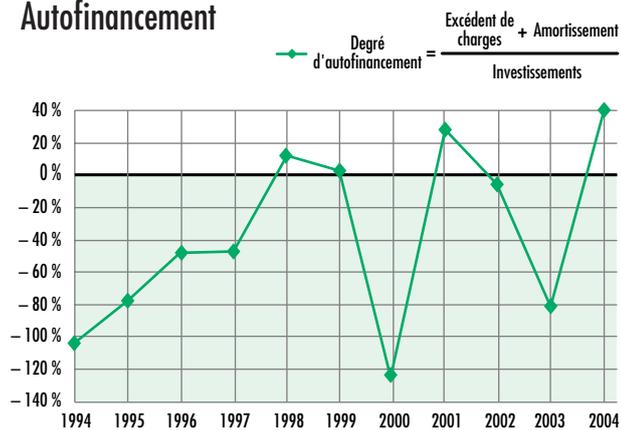
Charges et revenus



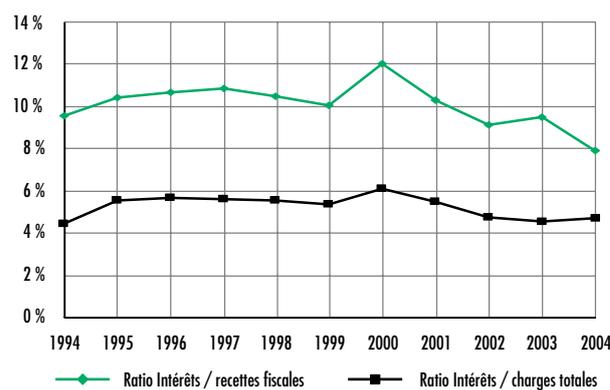
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2004

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «charges et revenus par nature».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 167 177 800	2 063 340 027	- 103 837 773	- 4,8%
31 Biens, services et marchandises	459 377 200	423 239 190	- 36 138 010	- 7,9%
32 Intérêts passifs	333 942 800	292 698 828	- 41 243 972	- 12,4%
33 Amortissements	265 741 400	297 571 829	31 830 429	12,0%
34 Parts et contributions	63 000 000	60 331 815	- 2 668 185	- 4,2%
35 Part. et subv. à coll. publiques	455 444 100	466 025 551	10 581 451	2,3%
36 Aides, subv. à instit. privées	2 232 585 500	2 290 712 460	58 126 960	2,6%
37 Subventions redistribuées	300 653 700	267 376 389	- 33 277 311	- 11,1%
38 Attributions aux fonds	13 316 800	15 378 962	2 062 162	15,5%
39 Imputations internes	67 384 800	64 074 458	- 3 310 342	- 4,9%
Total	6 358 624 100	6 240 749 509	- 117 874 591	- 1,9%

Revenus (en francs)

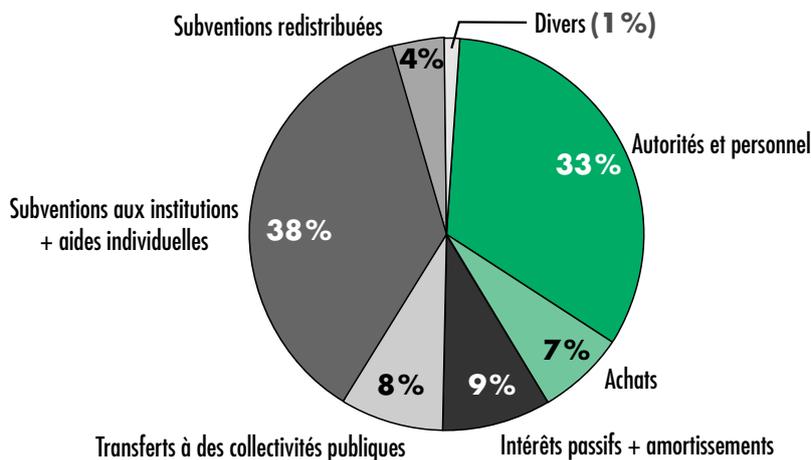
	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	3 712 956 000	3 694 265 261	- 18 690 739	- 0,5%
41 Patentes et concessions	15 853 800	15 487 736	- 366 064	- 2,3%
42 Revenus du patrimoine	232 722 400	246 730 856	14 008 456	6,0%
43 Taxes, émoluments et ventes	433 639 800	390 428 873	- 43 210 927	- 10,0%
44 Parts à des recettes fédérales	389 865 000	363 044 048	- 26 820 952	- 6,9%
45 Part., remb. de coll. publiques	746 310 200	764 162 889	17 852 689	2,4%
46 Autres contributions	285 359 500	279 816 577	- 5 542 923	- 1,9%
47 Subventions à redistribuer	300 653 700	267 376 389	- 33 277 311	- 11,1%
48 Prélèvements sur les fonds	5 447 300	11 535 362	6 088 062	111,8%
49 Imputations internes	67 384 800	64 074 458	- 3 310 342	- 4,9%
Total	6 190 192 500	6 096 922 449	- 93 270 051	- 1,5%

3. Ecart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature

Charges par nature: éléments essentiels



Groupe 30

Autorités et personnel

– 103,8 millions de francs, soit – 4,8%

L'écart de – 103,8 millions s'explique par l'hypothèse du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs, difficultés d'engagement, délai de carence). A titre d'exemple, la bascule des contrats de travail du personnel administratif communal des établissements scolaires à l'Etat n'a pas pu s'effectuer comme prévu en 2004, et seuls quelques contrats ont ainsi pu être transférés. Cet effet provoque à lui seul une non-dépense de 18 millions entièrement compensée dans le groupe 35 alors que l'inverse est à relever pour le personnel de l'Office de psychologie scolaire (– 2,3 millions).

De manière générale, l'effet global de cette non-dépense est corrigé par l'enregistrement d'une mesure probabiliste de 70 millions dans le budget (groupe 43). A cette mesure probabiliste s'est ajoutée une correction technique de 16,75 millions relative aux mesures sur la masse salariale décidée par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2004, ainsi que 5 millions pour la mesure «300 postes».

Les principales variations de l'écart constaté se retrouvent dans les salaires du personnel administratif régulier (groupe 301 / – 49,8 millions / – 6,2%) et les traitements du personnel enseignant (groupe 302 /

– 27,6 millions / – 2,8%). Le solde des variations se retrouve dans les différents comptes de charges sociales, étroitement liés à ces deux grandes catégories.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

– 36,1 millions de francs, soit – 7,9%

L'écart favorable constaté provient entre autres des mesures immédiates prises par le Conseil d'Etat ainsi que du retard pris dans la mise en œuvre de projets. On signalera ainsi un retard dans la mise en œuvre du projet Polycom (réseau de radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité) (– 2 millions), une mise en œuvre décalée du projet de l'informatique pédagogique scolaire (– 4 millions), ainsi qu'un retard au niveau des constructions scolaires qui ont engendré une non-dépense de 3,5 millions au niveau du matériel scolaire.

Quant aux autres non-dépenses, elles sont principalement le fruit de budgets non utilisés à l'UNIL (– 4,6 millions), de frais de port et d'imprimés (– 5,7 millions), de frais divers relatifs au recours à l'assistance judiciaire, de frais d'expertise, de notes de geôle et de frais de détention hors du canton (– 3,4 millions), de frais de téléphonie (– 3,2 millions), ainsi que des frais d'entretien d'immeubles et des routes (– 6 millions). Concernant ce dernier point, la non-dépense provient des mesures immédiates.

Groupe 32

Intérêts passifs

– 41,2 millions de francs, soit – 12,4%

La diminution du service de la dette par rapport au budget 2004 s'explique principalement par les éléments suivants:

- **Intérêts des emprunts à court terme** (– 16,7 millions). Le volume d'emprunt à court terme a été inférieur aux besoins budgétisés. Cet effet est conjugué avec un taux moyen du court terme nettement inférieur (0,8% contre 1,5%) à l'hypothèse budgétaire. Le volume d'emprunt à court terme effectif est de 1471 millions contre 1917 millions au budget.
- **Intérêts des emprunts publics** (– 24,7 millions). Le budget prévoyait le recours à l'emprunt public. Au vu des conditions des marchés, seuls 300 millions ont été contractés. Cet effet a été renforcé par un taux du marché plus favorable (2,75% contre 3,5%) à l'hypothèse budgétaire.
- **Intérêts des emprunts à moyen et long termes** (+ 9 millions). Etant donné les conditions favorables du marché, 500 millions d'emprunts privés ont été contractés. Ces emprunts non prévus au budget sont entièrement compensés par la renonciation aux emprunts publics.
- **Frais d'émission d'emprunts** (– 11,6 millions). Cet écart provient du fait que le volume d'emprunt public contracté a été inférieur à l'hypothèse budgétaire.

- *Intérêts rémunérateurs sur impôts.* La rémunération d'intérêts sur impôts a été supérieure de 2,7 millions à l'hypothèse budgétaire.

Groupe 33

Amortissements

+31,8 millions de francs, soit +12,0%

Cet écart défavorable par rapport au budget s'explique par l'abandon comptable de diverses créances relatives aux notes de frais pénales pour les années 2002, 2003 et 2004 d'un montant total de 12 millions. L'abandon comptable par un correctif d'actif de 20,8 millions de deux prêts, respectivement 18 millions et 2,8 millions accordés par l'Etat de Vaud à la FAREAS, et une créance ouverte de 2,4 millions expliquent le solde du dépassement constaté.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

-2,7 millions de francs, soit -4,2%

La diminution constatée provient de la quote-part cantonale pour la participation du canton à la péréquation financière intercantonale de l'IFD (-10,4 millions). Elle est néanmoins compensée partiellement par les autres variations de ce groupe:

- augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente $\frac{5}{12}$ du produit de l'impôt (+5,8 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans les revenus (+13,8 millions);

- en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues. L'augmentation versée aux communes est directement proportionnelle à l'augmentation de cette quote-part (+1,9 million).

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des coll. publiques

+10,6 millions de francs, soit +2,3%

L'écart constaté par rapport au budget s'explique tout d'abord par la bascule des contrats de travail du personnel administratif communal des établissements scolaires à l'Etat qui n'a pas pu s'effectuer comme prévu en 2004. Seuls quelques contrats ont pu être transférés. Cet effet provoque à lui seul un dépassement de 18 millions entièrement compensé dans le groupe 30 «Autorités et personnel» alors que l'inverse est à relever pour le personnel de l'Office de psychologie scolaire (-2,3 millions). Une autre composante de l'écart constaté provient d'une dépense supplémentaire de 2,1 millions destinée à la lutte contre le bostryche.

Ces dépassements sont néanmoins atténués par une non-dépense de 7,1 millions concernant les subventions pour l'entretien des cours d'eau en raison d'une demande de financement des communes et des entreprises de corrections fluviales (ECF) inférieure aux prévisions ainsi que par des mesures de réductions immédiates pour 2 millions.

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+58,1 millions de francs, soit +2,6%

Le principal écart constaté s'explique par l'octroi d'une subvention à payer à l'UNIL de 56,9 millions. Cette subvention est la résultante des reports de soldes cumulés du régime financier spécial de l'UNIL qui a pris fin au 31 décembre 2004. L'Etat a donc reconnu dans ses comptes les reports de soldes déduits de la mesure probabiliste sur les salaires.

Toujours au niveau de l'enseignement et de la formation, il est à relever une augmentation de 3,1 millions des subventions destinées aux institutions spécialisées. Cette charge pour le canton provient d'une diminution des subventions fédérales dans le cadre du programme d'allégement budgétaire de la Confédération. Le paiement d'une subvention de 4,5 millions à l'Université de Genève pour l'Ecole Romande de Pharmacie complète les augmentations dans ce groupe de comptes. En revanche, une diminution des demandes de bourses suite à la prise en compte d'un article de la loi de 1998 a généré une non-dépense de 1,5 million, ainsi que 1,4 million au niveau des HEP suite à la modification d'un article du règlement concernant les indemnités liées aux charges familiales des étudiants.

Concernant l'asile, il est à relever qu'une baisse de 15% des requérants d'asile a engendré une non-dépense de 10 millions, partiellement absorbée par les coûts non prévus au budget des requérants d'asile «vaudois» (+4,2 millions).

Dans le secteur de la santé et du social, l'augmentation est due au coût moyen des subsides des primes d'assurance maladie pour les personnes aidées qui a dépassé ce qui avait été prévu, en particulier pour les personnes dont la prime est prise en charge à 100% comme pour les bénéficiaires de l'aide sociale ou de PC AVS/AI (+7 millions), ainsi qu'à l'évolution du coût du contentieux (+4,7 millions). De plus, les dépenses au titre de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du Revenu minimum de réinsertion (RMR) ont augmenté de 13 millions suite à l'accroissement du nombre de bénéficiaires. Des écarts favorables (-12,5 millions) ont été néanmoins constatés pour l'hospitalisation (mesures de stabilisation et de réduction du personnel, diminution du nombre de cas d'hospitalisations extracantonales) et par l'effet des mesures immédiates 2004 (-10,3 millions).

Dans le secteur de l'économie, la forte augmentation du nombre de bénéficiaires des mesures de réinsertion professionnelle (RMR), ainsi que le nombre d'indemnités chômage passant de 400 à 520 jours ont provoqué un dépassement de 10,2 millions par rapport au budget. Cet effet a été atténué dans les comptes de fonctionnement par l'enregistrement d'une recette de 6,2 millions par un prélèvement sur le fonds cantonal de lutte contre le chômage. Des non-dépenses dans le domaine de la promotion économique et du tourisme (-3,1 millions) et de l'aide au logement (-1,5 million), de même que les effets liés aux mesures immédiates (-1,7 million) ont ainsi contribué à limiter le dépassement constaté pour ce groupe de comptes.

Enfin, au niveau des transports, il est à relever une non-dépense de 3,6 millions provenant essentiellement d'une réduction des indemnités d'exploitation versées en faveur des transports publics en raison d'une modification des critères d'octroi.

Groupe 37

Subventions redistribuées

- 33,3 millions de francs, soit - 11,1%

Le groupe 37 est entièrement compensé par des revenus dans le groupe 47. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Toutefois, une des explications de l'écart constaté (-19 millions) provient des subventions directement versées aux HES privées, alors que ces dernières auraient dû transiter par les comptes de l'Etat, et de la suppression de l'activité HES de l'Hôpital de Saint-Loup. L'autre explication de l'écart (-14,9 millions) est attribuable aux subventions redistribuées à l'agriculture dont le budget prévoyait une modification de l'Ordonnance fédérale au soutien de l'agriculture qui n'est finalement pas entrée en vigueur en 2004.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 2,1 millions de francs, soit + 15,5%

L'écart provient principalement de l'attribution au fonds de la prévention et de la lutte contre la toxicomanie (1,9 million). Cette attribution est compensée en revenu dans le compte de fonctionnement par des recettes liées à l'encaissement des

séquestres en rapport avec le trafic illicite de stupéfiants.

Groupe 39

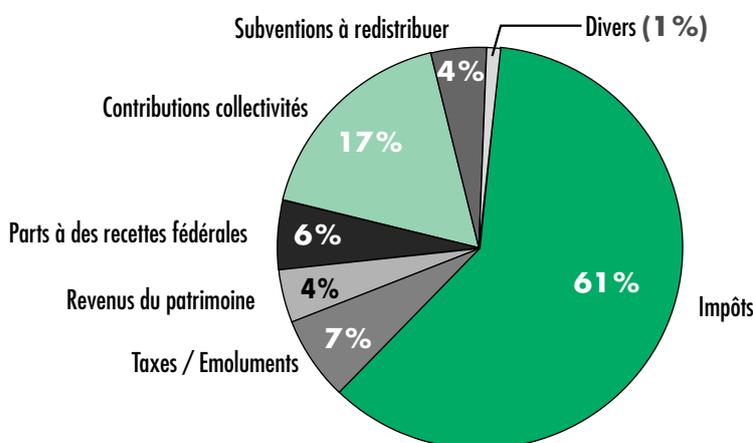
Imputations internes

- 3,3 millions de francs, soit - 4,9%

Le groupe 39 est entièrement compensé par des revenus dans le groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, l'écart principal constaté provient d'une charge supplétive non reportée en raison de la diminution des frais liés à l'encadrement des enfants de requérants d'asile (-3,8 millions).

3.2. Évolution des revenus par nature

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40

Impôts

– 18,7 millions de francs, soit – 0,5%

Les revenus du groupe 40 sont inférieurs au budget, ce qui, sur plus de 3,6 milliards de recettes, représente une diminution de 0,5%. Cet écart de – 18,7 millions est composé d'un non réalisé budgétaire pour les impôts sur le revenu et la fortune (– 168,5 millions). D'autres impôts compensent cet écart, comme l'impôt sur le bénéfice et le capital (+ 67,2 millions), l'impôt sur les étrangers (+ 5,6 millions), l'impôt à la source (+ 14,2 millions), l'impôt sur les successions et donations (dont le produit d'une succession à caractère extraordinaire) (+ 27,4 millions) et l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (+ 28,8 millions). Le solde est attribué à l'impôt sur les tombolas et loteries (+ 3 millions) et au droit de timbre (+ 2 millions). Le détail de l'analyse des revenus fiscaux est présenté comme chaque année dans le rapport annuel du Conseil d'Etat.

Groupe 41

Patentes et concessions

– 0,4 millions de francs, soit – 2,3%

Les comptes sont légèrement inférieurs au budget en raison d'une diminution de recette due à une production limitée d'énergie hydraulique en relation avec la sécheresse 2003.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 14,0 millions de francs, soit + 6,0%

L'écart favorable provient de revenus des participations supérieurs aux prévisions

comme les dividendes BCV (+ 11,6 millions) et CVE (+ 2,2 millions). Si la facturation d'intérêts de retard à la centrale d'encaissement (CEESV) explique le solde de l'écart favorable constaté (+ 2,7 millions), il faut également relever une surestimation budgétaire de 4,2 millions sur les intérêts de retard pour les acomptes et notifications d'impôts.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

– 43,2 millions de francs, soit – 10,0%

Comme chaque année, cet écart défavorable par rapport au budget s'explique principalement par l'enregistrement d'une mesure probabiliste de 70 millions dans le budget, destinée à compenser la non-dépense dans le groupe 30 «Autorités et personnel». A cette mesure probabiliste s'est ajoutée une correction technique de 16,75 millions relative aux mesures sur la masse salariale décidées par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2004, ainsi que 5 millions pour la mesure «300 postes».

Cet écart défavorable par rapport au budget a été atténué par plusieurs facteurs, dont les principaux sont les suivants: des recettes supérieures aux prévisions pour les émoluments des registres fonciers (+ 4,7 millions) ainsi que pour des prestations diverses délivrées à des tiers dans le domaine des infrastructures (+ 6 millions).

Dans le domaine de la santé, la participation au résultat 2003 de la convention hospitalière a permis de reconnaître une recette supplémentaire de 7,2 millions non prévue au budget. Le bénéfice sur la liquidation de l'UICM (Union Intercantonale de Contrôle

des Médicaments) (+ 1,9 million), ainsi que la restitution du fonds pour les Unités d'Accueil Temporaire (UAT) (+ 1,6 million) ont contribué à améliorer les recettes.

Les émoluments judiciaires ont été globalement plus élevés que prévu, spécialement concernant les notes de frais pénales (+ 3,5 millions). L'augmentation massive de la délivrance des passeports a permis d'enregistrer des recettes supplémentaires (+ 1,2 million).

Dans le domaine de la formation et de la jeunesse, des écarts favorables ont été relevés à hauteur de 11 millions. Ainsi on distingue entre autres 3,7 millions de recettes supplémentaires enregistrées pour des remboursements rétroactifs de l'AI, des effets des mesures LPers comme les recouvrements des frais engendrés par l'augmentation des congés sabbatiques sollicités par les enseignants (+ 1,8 million), ainsi que des taxes d'écologie liées à l'augmentation du nombre d'élèves. Parallèlement à l'évolution des effectifs, les remboursements des frais liés à la lutte contre la pénibilité ont été supérieurs aux prévisions (+ 2,8 millions).

De plus, le produit des amendes, supérieur au budget de 5,9 millions, est expliqué par une augmentation des contrôles de la circulation, l'absence de pannes de radars, ainsi que par l'introduction d'un nouveau logiciel plus performant pour traiter les amendes.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

– 26,8 millions de francs, soit – 6,9%

Cet écart défavorable au regard du budget provient essentiellement de la perception de l'impôt fédéral direct qui

s'effectue avec une année de décalage par rapport à l'impôt communal et cantonal. En outre, cet impôt est comptabilisé lors de l'encaissement. La différence par rapport au budget est de - 31,7 millions. Le solde de l'écart pour ce groupe de comptes s'explique par l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière versée par la France (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de 2,8 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+ 17,9 millions de francs, soit + 2,4%

L'explication de cet écart provient principalement d'une participation des communes dans le domaine de la facture sociale (+ 19,1 millions) en raison de dépenses liées aux six régimes sociaux plus élevées que prévues dans la santé et le social (+ 15,5 millions), ainsi que dans les mesures de réinsertion professionnelle (RMR) (+ 3,6 millions). Le solde de l'écart s'explique par des remboursements de l'aide sociale de la Confédération et des autres cantons supérieurs au budget de 1,7 million et des subventions fédérales pour les PC AVS/AI inférieures au budget de 5,5 millions.

Groupe 46

Autres contributions et subventions

- 5,5 millions de francs, soit - 1,9%

La baisse de 15% des requérants d'asile a engendré une non-dépense de 10 millions

au niveau du groupe 36 «aides individuelles». Cette baisse constatée a eu pour symétrie une diminution des subventions fédérales à hauteur de 10 millions. Cet effet est néanmoins atténué par des contributions et autres subventions légèrement supérieures au budget dans plusieurs domaines comme la formation, la jeunesse et les infrastructures.

Groupe 47

Subventions à redistribuer

- 33,3 millions de francs, soit - 11,1%

Le groupe 47 est entièrement compensé par des charges dans le groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Toutefois, une des explications de l'écart constaté (- 19 millions) provient des subventions directement versées aux HES privées, alors que ces dernières auraient dû transiter par les comptes de l'Etat, et de la suppression de l'activité HES de l'Hôpital de Saint-Loup. L'autre explication de l'écart (- 14,9 millions) est attribuable aux subventions redistribuées à l'agriculture dont le budget prévoyait une modification de l'Ordonnance fédérale au soutien de l'agriculture qui n'est finalement pas entrée en vigueur en 2004.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 6,1 millions de francs, soit + 111,8%

L'écart constaté est dû à un prélèvement de 6,2 millions du fonds cantonal de lutte contre le chômage. Ce prélèvement est justifié par la forte augmentation du

nombre de bénéficiaires des mesures de réinsertion professionnelle (RMR) et du nombre d'indemnités chômage (de 400 à 520 jours).

Groupe 49

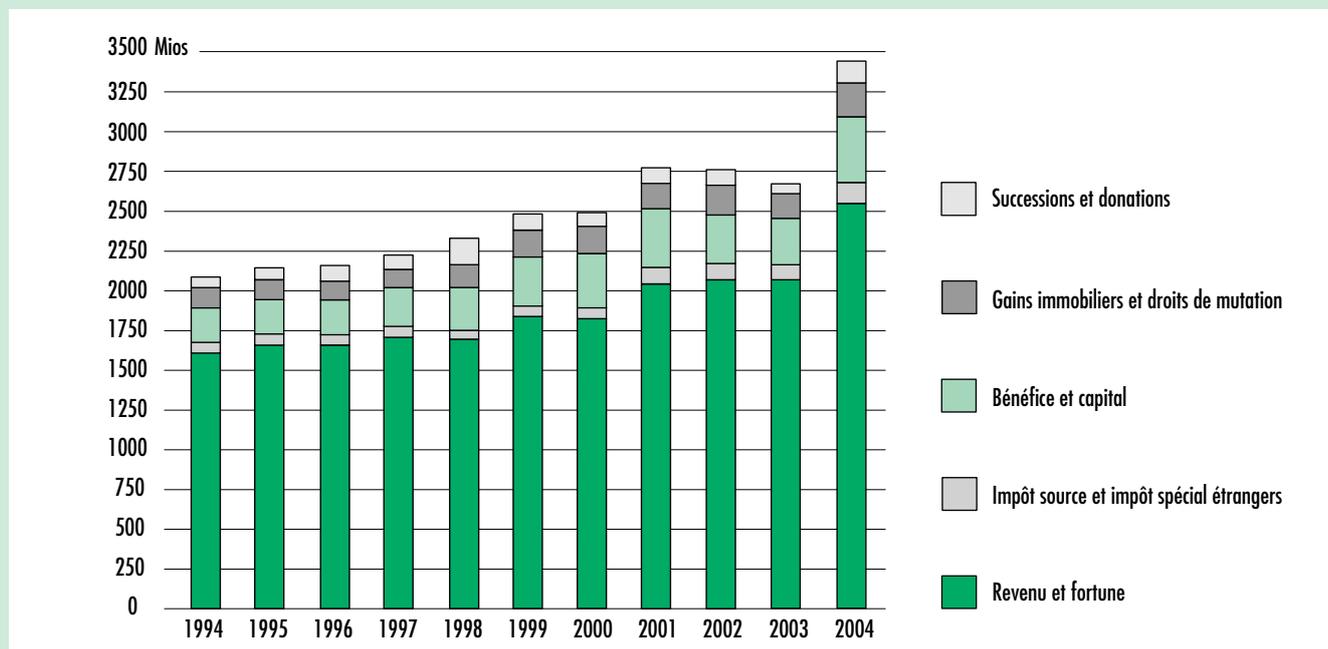
Imputations internes

- 3,3 millions de francs, soit - 4,9%

Le groupe 49 est entièrement compensé par des charges dans le groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins l'écart principal constaté provient d'une charge supplétive non reportée en raison de la diminution des frais liés à l'encadrement des enfants de requérants d'asile (- 3,8 millions).

4. Evolution du produit de l'impôt

L'analyse sur l'évolution du produit de l'impôt est établie en prenant en considération les principales recettes fiscales cantonales qui alimentent la caisse de l'Etat.



4.1 Impôt sur le revenu

Budget 2004	Fr.	2 302 934 900,00	
Comptes 2004	Fr.	1 182 134 025,23	
Comptes 2003	Fr.	1 753 550 339,42	
Ecart budgétaire 2004	Fr.	- 120 800 874,77	soit - 5,25%
Evolution 2003/2004	Fr.	428 583 685,81	soit 24,44%

L'exercice 2004 correspond à la 2^e année du passage à la taxation annuelle postnumero sur le revenu des personnes physiques. Le passage au système fiscal annuel implique dans les comptes de l'Etat une reconnaissance de l'impôt sur des acomptes facturés en 2004 ainsi que les résultats des taxations 2003 et antérieures notifiées en 2004. L'écart entre le budget 2004 et les comptes 2004 (- 120,8 millions) provient, d'une part, du rendement de l'impôt ordinaire sur le revenu (- 129,4 millions) et, d'autre part, du rendement de l'impôt complémentaire sur le revenu (- 40,1 millions) en partie compensé par le rendement supplémentaire de l'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques (+ 49,0 millions). Quant à l'évolution 2003/2004, elle provient principalement de l'effet de la bascule EtaCom.

4.2 Impôt sur la fortune

Budget 2004	Fr.	413 329 100,00	
Comptes 2004	Fr.	365 658 124,70	
Comptes 2003	Fr.	315 259 769,25	
Ecart budgétaire 2004	Fr.	- 47 670 975,30	soit - 11,53%
Evolution 2003/2004	Fr.	50 398 355,45	soit 15,99%

Comme pour l'impôt sur le revenu, l'exercice 2004 correspond à la 2^e année du passage à la taxation annuelle postnumero sur la fortune des personnes physiques. Le passage au système fiscal annuel implique dans les comptes de l'Etat une reconnaissance de l'impôt sur des acomptes facturés en 2004 ainsi que les résultats des taxations 2003 et antérieures notifiées en 2004. L'écart entre le budget 2004 et les comptes 2004 (- 47,6 millions) provient du rendement de l'impôt ordinaire sur la fortune (- 50,9 millions), en partie compensé par le rendement de l'impôt complémentaire sur la fortune (+ 3,3 millions). Quant à l'évolution 2003/2004, elle résulte principalement de l'effet de la bascule EtaCom.

4.3 Impôt à la source

Budget 2004	Fr.	65 180 200,00		
Comptes 2004	Fr.	79 391 133,27		
Comptes 2003	Fr.	55 645 065,27		
Ecart budgétaire 2004	Fr.	14 210 933,27	soit	21,80%
Evolution 2003/2004	Fr.	23 746 068,00	soit	42,67%

En matière de perception, il est à relever que les revenus courants de l'impôt à la source proviennent pour $\frac{1}{3}$ des retenues faites sur le salaire des contribuables ordinaires (impôts définitifs) et pour $\frac{2}{3}$ des retenues opérées chez les contribuables mixtes (acomptes sur les impôts ordinaires dus sur la base du dépôt d'une déclaration d'impôt). Le principal rendement de cet impôt dépend de la conjoncture économique, dans la mesure où l'essentiel des rentrées de l'impôt à la source émane des retenues opérées sur les salaires des employés et ouvriers étrangers. Une des raisons de l'écart (4,1 millions) par rapport au budget provient de la part de la retenue à la source faite en 2001 sur les prestations en capital des institutions de prévoyance et dont le remboursement n'a pas été demandé par les contribuables dans le terme légal de 3 ans. En ce qui concerne l'écart entre 2003 et 2004, rappelons que l'exercice 2003 ne comporte que 10 mois contre 12 en 2004.

4.4 Impôt spécial des étrangers

Budget 2004	Fr.	47 754 700,00		
Comptes 2004	Fr.	53 387 833,05		
Comptes 2003	Fr.	43 173 456,45		
Ecart budgétaire 2004	Fr.	5 633 133,05	soit	11,80%
Evolution 2003/2004	Fr.	10 214 376,60	soit	23,66%

L'impôt spécial est calculé sur la base de la dépense correspondant au train de vie du contribuable. Le revenu ainsi déterminé doit s'élever au moins à cinq fois la valeur locative du logement ou au moins à deux fois le prix de pension pour les personnes demeurant à l'hôtel ou en pension. Pour l'année 2004, la facturation comprend principalement les acomptes majorés 2004 résultant du passage à la taxation annuelle postnumerando.

4.5 Impôt sur le bénéfice

Budget 2004	Fr.	251 889 500,00		
Comptes 2004	Fr.	311 561 838,10		
Comptes 2003	Fr.	212 131 991,60		
Ecart budgétaire 2004	Fr.	59 672 338,10	soit	23,69%
Evolution 2003/2004	Fr.	99 429 846,50	soit	46,87%

Le rendement supérieur aux prévisions budgétaires (+ 59,7 millions) ressort essentiellement des impôts sur le bénéfice ordinaire des personnes morales pour qui les hypothèses de prévisions conjoncturelles retenues lors de l'élaboration du budget n'étaient pas aussi élevées. L'écart constaté par rapport à 2003 provient essentiellement des acomptes facturés en 2004 et de la bascule EtaCom.

4.6 Impôt sur le capital des personnes morales

Budget 2004	Fr.	93 195 300,00		
Comptes 2004	Fr.	100 687 505,30		
Comptes 2003	Fr.	79 694 497,55		
Ecart budgétaire 2004	Fr.	7 492 205,30	soit	3,04%
Evolution 2003/2004	Fr.	20 993 007,75	soit	20,85%

L'écart constaté relève du mode de perception de l'impôt en vigueur chez les personnes morales depuis l'exercice 1995 qui influence dans une certaine mesure le rendement de l'impôt sur le capital. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent

les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours et influencent directement le niveau des contributions de l'exercice. Le décalage dans le temps qui intervient entre les dates respectives de facturation des acomptes et celles des décomptes originaux rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration du budget.

4.7 Impôt sur les gains immobiliers

Budget 2004	Fr.	67 400 000,00		
Comptes 2004	Fr.	81 199 359,65		
Comptes 2003	Fr.	54 065 041,75		
Ecart budgétaire 2004	Fr.	13 799 359,65	soit	20,47%
Evolution 2003/2004	Fr.	27 134 317,90	soit	50,19%

Les montants portés au budget et dans les comptes comprennent la part cantonale (⁷/12) et communale (⁵/12). Il faut également rappeler que le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier. Suite au passage au postnumerando, seuls 10 mois avaient été enregistrés dans les comptes 2003 contre 12 en 2004. C'est ainsi que 5162 factures ont été enregistrées en 2004 contre 3730 factures en 2003, 4338 factures en 2002, 4142 en 2001, 4190 en 2000 et 3557 en 1999.

4.8 Droits de mutation

Budget 2004	Fr.	120 000 000,00		
Comptes 2004	Fr.	135 014 400,25		
Comptes 2003	Fr.	100 604 582,75		
Ecart budgétaire 2004	Fr.	15 014 400,25	soit	12,51%
Evolution 2003/2004	Fr.	34 409 817,50	soit	34,20%

L'importance des rentrées fiscales en matière de droits de mutation se mesure en terme de transactions intervenues dans le marché immobilier durant l'exercice. Pour 2004, les volumes traités sont en augmentation. A cela s'ajoute l'effet du passage au postnumerando qui n'enregistre que 10 mois de transactions sur l'exercice 2003 contre 12 en 2004.

4.9 Impôt sur les successions et donations

Budget 2004	Fr.	105 000 000,00		
Comptes 2004	Fr.	132 421 238,45		
Comptes 2003	Fr.	68 844 868,65		
Ecart budgétaire 2004	Fr.	27 421 238,45	soit	26,12%
Evolution 2003/2004	Fr.	63 576 369,80	soit	92,35%

De par sa volatilité, il est utile de rappeler que le rendement de cet impôt peut fortement varier d'une période à l'autre, ainsi le produit d'une succession peut facilement influencer le résultat de cet impôt comme ce fut le cas cette année. A cela s'ajoute l'effet du passage au postnumerando qui n'enregistrait que 10 mois de transactions sur l'exercice 2003 contre 12 en 2004.

5. Analyse du bilan au 31 décembre 2004

5.1. Introduction

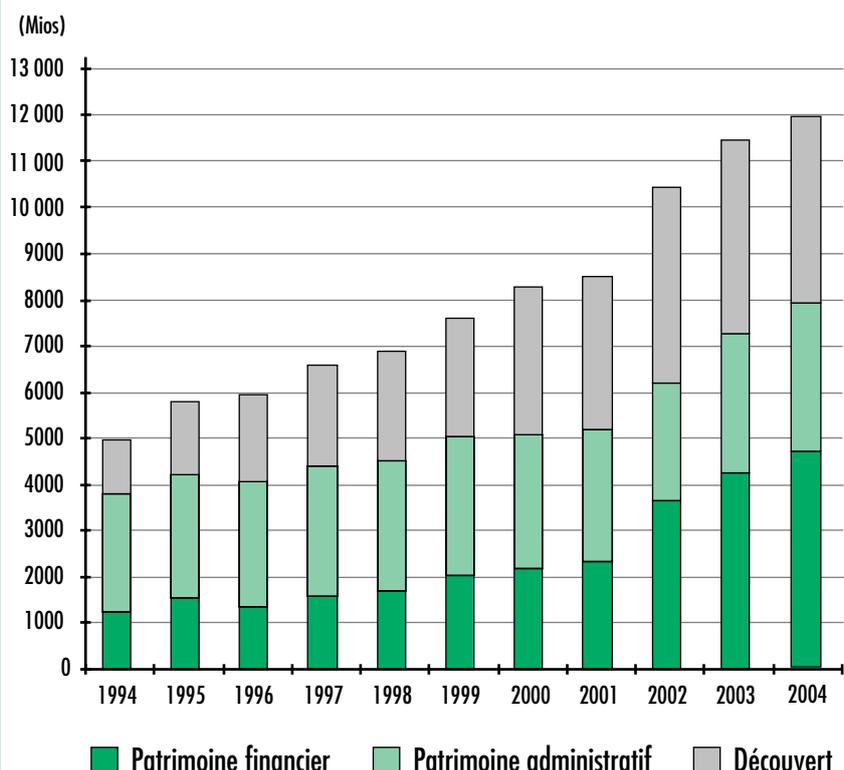
L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan met en relief l'accumulation des déficits des années précédentes au travers du découvert inscrit à son actif.

Le découvert reporté à l'actif du bilan a diminué de 183 595 801,41, pour passer de 4 196 494 162,97 au 31.12.2003 à 4 012 898 361,56 au 31.12.2004.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 1994 à 2004



5.2. Variation des postes de l'actif

<i>(En francs)</i>		Au 31.12.2004	Au 31.12.2003	Variation	%
10	Patrimoine financier	4 656 032 283	4 241 478 646	414 553 637	9,80%
100	Disponibilités	386 705 469	292 398 051	94 307 418	32,30%
101	Débiteurs et comptes courants	2 246 219 545	1 620 094 817	626 124 728	38,60%
102	Placements	1 691 340 823	1 624 242 005	67 098 818	4,10%
103	Comptes transitoires	331 766 446	704 743 773	-372 977 327	-52,90%
11	Patrimoine administratif	3 286 257 030	3 018 552 125	267 704 905	8,90%
114	Investissements	1 163 272 220	1 178 593 824	-15 321 604	-1,30%
115	Prêts et participations	1 517 661 846	1 226 382 047	291 279 799	23,80%
116	Subventions d'investissement accordées	605 322 964	613 576 254	-8 253 290	-1,30%
13	Découvert	4 012 898 361	4 196 494 163	-183 595 802	-4,40%
	Découvert au 1 ^{er} janvier	4 196 494 163	4 243 902 263	-47 408 100	-1,10%
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	143 827 060	385 345 172	-241 518 112	-62,70%
	Pertes / Profits (-) extraordinaires	-327 422 862	-432 753 272	105 330 410	-24,30%
Total		11 955 187 674	11 456 524 934	498 662 740	4,40%

L'analyse des postes de l'actif met en évidence les éléments suivants :

100 Disponibilités (+ 94 millions de francs)

Les disponibilités courantes restent sous contrôle, grâce à une gestion de trésorerie journalière. L'excédent de liquidités dû aux entrées massives des derniers jours de l'année a permis d'effectuer des placements à 3 ou 4 jours pour un montant de 205 millions.

101 Débiteurs et comptes courants (+ 626 millions de francs)

L'évolution des comptes débiteurs et comptes courants s'explique par l'effet de la bascule EtaCom sur les factures d'acomptes 2004, ainsi que par des reclassements dans des comptes à régulariser et des comptes transitoires.

102 Placements (+ 67 millions de francs)

La progression des placements provient en grande partie de la réévaluation à la hausse des actions BCV dépassant la part majoritaire de l'Etat de 50,12% et attribuées au patrimoine financier (+ 44 millions). Il s'agit de 1 508 026 actions qui ont passé de la valeur boursière de 141.- au 31.12.2003 à la valeur maximum autorisée par l'art. 23 LFIN, soit la valeur historique ou d'achat de 170,2458 au 31.12.2004. A noter également deux achats de parcelles dans le compte immeubles de réserve pour 10 millions.

103 Comptes transitoires (- 373 millions de francs)

L'évolution des comptes transitoires s'explique principalement par des reclassements avec les comptes débiteurs et comptes courants comme par exemple l'impôt anticipé supputé qui figurait en 2003 dans un compte «Actifs transitoires», alors qu'il figure dès l'exercice 2004 dans un compte courant (- 121 millions). De plus, en 2003, les montants d'impôts reçus le 31.12 ont été crédités sur le compte bancaire de l'Etat avec date valeur au 5 janvier 2004 (- 114 millions) et une demande de fonds de l'AFC pour l'impôt anticipé était en suspens au 31.12.2003 (- 30 millions). Autre variation non négligeable à fin 2003: l'Office fédéral des réfugiés (ODR) devait à l'Etat de Vaud le montant des frais d'assistance à l'hébergement et aux primes d'assurance maladie des réfugiés pour les 2^e, 3^e et 4^e trimestres 2003, alors qu'au 31.12.2004, l'ODR ne devait que deux trimestres (- 30 millions).

115 Prêts et participations (+ 291 millions de francs)

Les actions de la BCV ont été réévaluées à la hausse (+ 270 millions). Il s'agit de 4 254 226 actions qui ont passé de la valeur boursière de 141.- au 31.12.2003 à la valeur boursière (cours de clôture) de 204,50 au 31.12.2004.

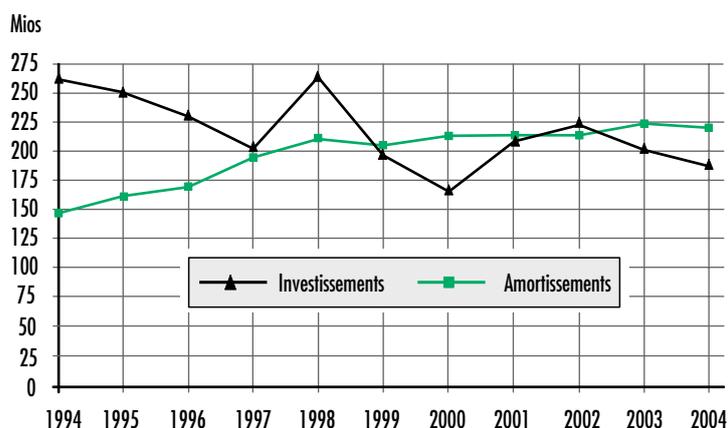
114 Investissements (- 15 millions de francs)

116 Subventions d'investissement accordées (- 8 millions de francs)

Les investissements sont présentés ci-après et leur évolution détaillée figurera dans la brochure des comptes.

5.3. Investissements

Dépenses d'investissement et d'amortissement



Au 31.12.2004

Au 31.12.2003

Variation

Investissements au sens de la LFIN

Terrains non bâtis à amortir	4 974 552	5 787 390	-812 838
Ouvrages de génie civil à amortir	349 437 015	350 338 715	-901 700
Bâtiments et constructions à amortir	568 658 698	598 321 288	-29 662 590
Forêts – investissements à amortir	20 917 370	20 652 960	264 410
Mobilier et installations à amortir	47 945 844	38 445 558	9 500 286
Autres investissements à amortir	16 653 881	17 001 805	-347 924
Total	1 008 587 360	1 030 547 716	-21 960 356

Autres immobilisations

Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	27 986 434	27 993 434	-7 000
Immobilisations des Hospices cantonaux	48 973 362	42 687 400	6 285 962
Crédits d'étude	6 602 780	6 982 570	-379 790
Forêts	25 921 443	25 921 443	0
Machines et véhicules	15 272 113	13 281 832	1 990 281
Inventaires	29 928 727	31 179 427	-1 250 700
Total	154 684 860	148 046 107	6 638 753

Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN

Subventions d'inv. accordées à cantons	2 250 000	2 511 200	-261 200
Subventions d'inv. accordées à communes	490 174 263	491 864 839	-1 690 576
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	106 569 282	112 603 343	-6 034 061
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	6 329 419	6 596 872	-267 453
Total	605 322 964	613 576 254	-8 253 290

Total des investissements 1 768 595 184 1 792 170 077 -23 574 893

Total des investissements au sens de la LFIN 1 613 910 324 1 644 123 970 -30 213 646

Total des investissements hors subventions 1 163 272 220 1 178 593 823 -15 321 603

Le budget des investissements prévoyait des dépenses nettes pour 219,8 millions. Avec des dépenses effectives nettes de 187,1 millions, les dépenses d'investissement nettes sont donc inférieures de 32,7 millions par rapport au budget.

Cet écart provient des nouveaux projets d'investissement budgétés qui n'ont pas pu être engagés durant l'exercice 2004. Ceci résulte, d'une part, de la réalisation de la mesure immédiate sur EMPD (-10 millions) et, d'autre part, de plusieurs projets qui n'ont pas pu être décrétés suite à l'application de l'art. 163 Cst-VD qui veut que toute charge nouvelle non liée doit trouver compensation (-18 millions). La modification du principe de comptabilisation des dépenses en faveur des entreprises de transports publics (-9 millions), ainsi que l'abandon de certains projets (-3,5 millions) ont également contribué à cet écart.

5.4. Le découvert au bilan

Le résultat du compte de Pertes & Profits présente un profit comptable extraordinaire de 327,4 millions qui, ajouté au déficit du compte de fonctionnement de 143,8 millions, présente un résultat positif de 183,6 millions. Ce profit net diminue ainsi le découvert d'autant. Il est présenté en comparaison avec l'exercice 2003 comme suit:

	2004	2003
Découvert au 1^{er} janvier	4 196 494 162,97	4 243 902 263,41
Excédent de charges du compte de fonctionnement	143 827 060,00	385 345 171,69
Excédent de produits du compte de «Pertes & Profits»	-327 422 861,70	-432 753 272,13
Profit net de l'exercice	-183 595 801,70	-47 408 100,44
Découvert au 31 décembre	4 012 898 361,27	4 196 494 162,97

5.5. Variation des postes du passif

		Au 31.12.2004	Au 31.12.2003	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	11 743 333 709	11 271 241 805	472 091 904	4,19%
200	Engagements courants	2 491 721 019	2 317 818 967	173 902 052	7,50%
201	Dettes à court terme	2 514 024 533	1 885 298 304	628 726 229	33,30%
202	Dettes à long terme	6 135 000 000	6 421 560 847	-286 560 847	-4,50%
204	Provisions	161 026 176	156 143 581	4 882 595	3,13%
205	Comptes transitoires	441 561 981	490 420 106	-48 858 125	-10,00%
22	Fonds	211 853 965	185 283 129	26 570 836	14,34%
Total		11 955 187 674	11 456 524 934	498 662 740	4,40%

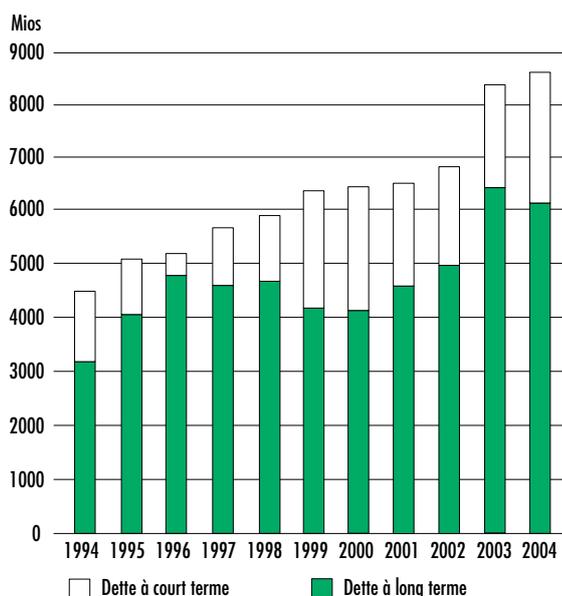
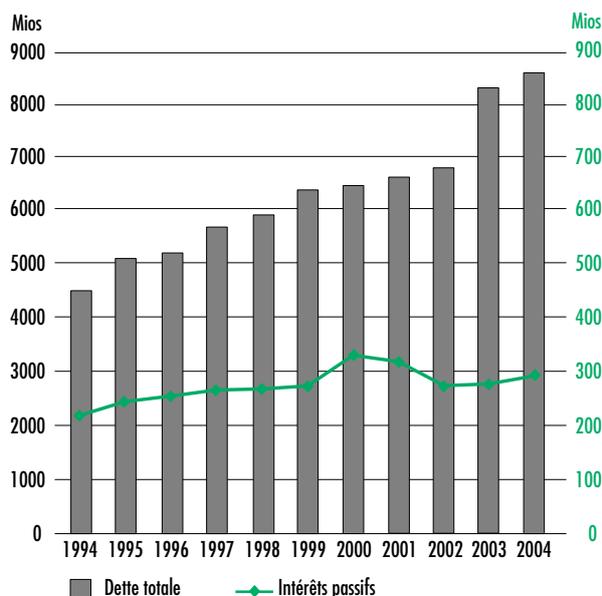
L'analyse des postes du passif met en évidence les éléments suivants:

200 Engagements courants (+ 174 millions de francs)

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants. Les plus fortes variations se trouvent dans les comptes débiteurs non attribués qui ont augmenté de 167 millions, représentant pour tout ou partie les BVR+ des dossiers 2003 non taxés au 31.12.2004. Les autres variations s'expliquent par des reclassements dans des comptes transitoires et des comptes à régulariser.

201 Dettes à court terme (+ 629 millions de francs)**202 Dettes à long terme (- 287 millions de francs)**

La variation de la dette de + 342 millions est décrite au paragraphe 5 «Tableau de financement et évolution de la dette de l'exercice 2004». A noter que dans le bilan, les emprunts à long terme échus dans les 12 mois sont reclassés dans le groupe 201 «Dettes à court terme». Avant ce reclassement, le ratio de la répartition de la dette est de 19% pour le court terme et de 81% pour le long terme.

Evolution de la dette à court et à long terme**Evolution de la dette et des intérêts****Nouveaux emprunts**

	Nbre	Volume en mios
Court terme	398	35 021
Long terme	6	550
Total	404	35 571

Accroissement de la dette:

+ 342 millions

Remboursements

	Nbre	Volume en mios
Court terme	388	34 673
Long terme	10	556
Total	398	35 229

204 Provisions (+ 5 millions de francs)

Le faible écart constaté provient de la réévaluation de la provision pour la toxicomanie (+1,5 million).

205 Comptes transitoires (- 49 millions de francs)

La comparaison des soldes des transitoires d'une année à l'autre permet de mettre en évidence les charges à payer et les produits reçus d'avance. Ainsi les principales variations s'expliquent par le report de solde de l'UNIL qui a été mis en compte transitoire en 2004 (+57 millions) et les encaissements des débiteurs fiscaux du dernier jour de l'année 2004 (+43 millions). Ces effets sont compensés par des variations à la baisse comme la correction des débiteurs BRAPA inscrite au bilan à leur valeur nette en 2004, soit une diminution par rapport au solde 2003 de 27 millions. Les autres variations s'expliquent par des reclassements dans des comptes appropriés.

22 Fonds (+ 27 millions de francs)

Les fonds ont profité de l'augmentation des valeurs boursières en 2004. Le Fonds du sport a bénéficié d'un apport exceptionnel du Sport Toto de 5 millions en 2004.

6. Flux de fonds

Le tableau présenté ci-dessous regroupe les éléments pris en considération pour une brève analyse du financement et de l'évolution de la dette.

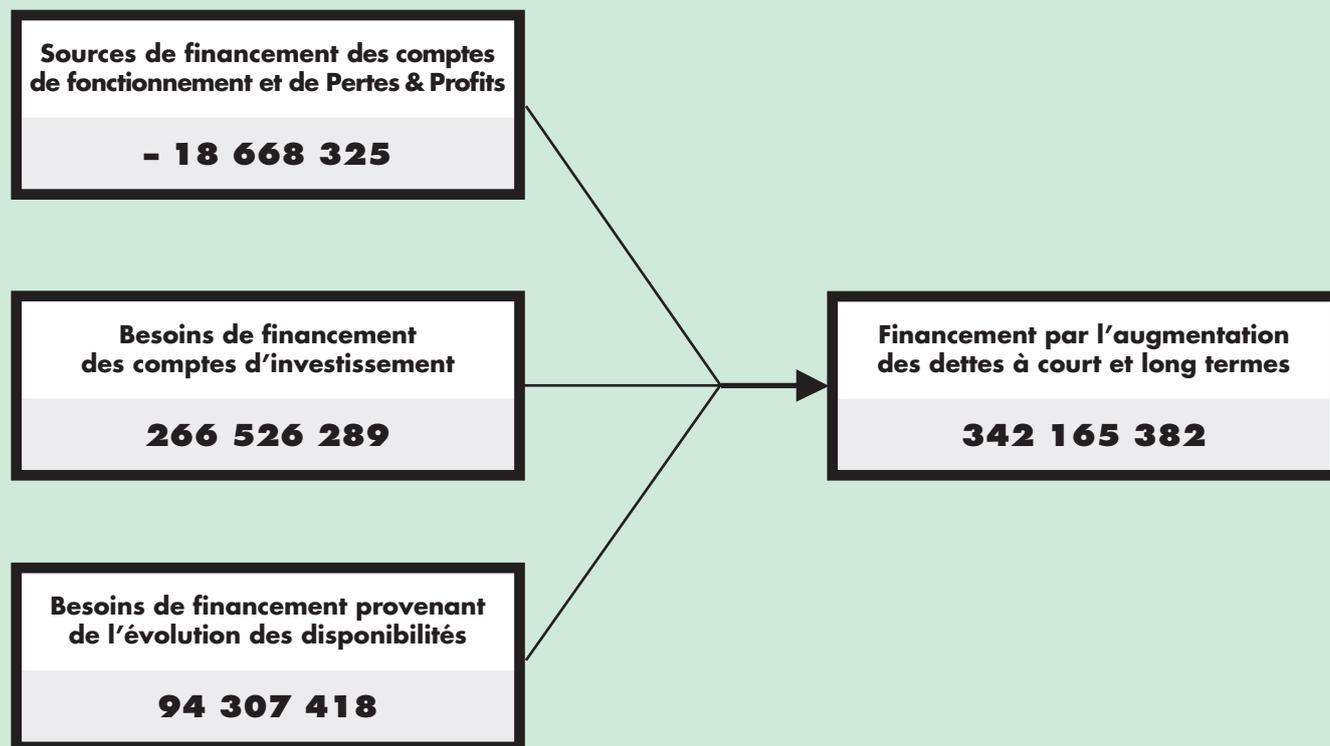
Financement et évolution de la dette de l'exercice 2004

Note: (+) = source de fonds; (-) = emploi de fonds

(en francs)

Excédent de charges ressortant du compte de fonctionnement	- 143 827 060	
Excédent de produits ressortant du compte de Pertes & Profits	327 422 862	
Diminution du découvert au 31 décembre 2004	183 595 802	
<i>Ajustement compte de fonctionnement, flux non monétaire</i>		
Amortissement et provisions à charge du compte de fonctionnement	323 078 667	
<i>Ajustement compte de Pertes & Profits, flux non monétaires</i>		
Plus-value sur actions BCV	- 314 246 779	
Boucllement d'objets d'investissement	- 1 726 485	
Autofinancement		190 701 205
Augmentation des débiteurs et comptes courants	- 675 076 375	
Augmentation des placements	- 22 995 390	
Diminution des comptes transitoires actifs	372 977 328	
Augmentation des engagements courants	173 902 051	
Diminution des comptes transitoires passifs	- 48 858 124	
Augmentation des provisions	1 803 505	
Diminution des provisions prêts transports publics	- 356 710	
Augmentation des fonds	26 570 835	
Variation des comptes du bilan (fonds de roulement)		- 172 032 880
Flux de trésorerie provenant des comptes de fonctionnement et de Pertes & Profits		18 668 325
Investissements au sens de la LFIN	- 187 081 468	
Investissements des Hospices cantonaux	- 32 157 760	
Investissements et variations autres immobilisations	- 5 400 613	
Augmentation des prêts et participations	- 41 886 448	
Flux de trésorerie provenant des comptes d'investissement		- 266 526 289
Diminution des dettes à long terme	- 286 560 847	
Augmentation des dettes à court terme	628 726 229	
Flux de trésorerie provenant des comptes de financement		342 165 382
Variation nette des disponibilités		94 307 418
Disponibilités au début de l'exercice	292 398 051	
Disponibilités à la fin de l'exercice	386 705 469	
Augmentation des disponibilités		94 307 418

Ce tableau peut être résumé sous la forme du graphique et des conclusions suivantes :



L'année 2004 aboutit à une augmentation de la dette de 342 millions de francs. Les comptes de fonctionnement et de Pertes & Profits de l'Etat ont généré une source minime de fonds de 19 millions de francs. Pour le reste, l'augmentation de la dette a servi à financer les investissements 2004 et les excédents de disponibilités de fin d'année.

Lexique

Degré d'autofinancement	Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante: $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
Perte	Excédent de charges des comptes de fonctionnement auquel s'ajoutent les charges ou revenus émergeant au compte de Pertes & Profits.
Découvert au bilan	Accumulation des pertes des années antérieures. La perte de l'exercice courant vient s'ajouter au découvert.
Spirale de l'endettement	Élévation du niveau de la dette qui conduit à une augmentation de la charge d'intérêts qui, si elle ne peut pas être financée par le budget courant, nécessite un nouveau recours à l'emprunt.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs qui servent à remplir les tâches administratives fixées dans la législation. Le patrimoine administratif est caractérisé par une affectation durable pour un but prévu par le droit public.
Investissements	Les dépenses d'investissement sont celles qui ont pour but de compléter ou de développer le domaine public et le patrimoine administratif du canton (LFIN, art. 24). En sont exclus les travaux ordinaires d'entretien et de simple rénovation des ouvrages, bâtiments et installations existants. En règle générale, seuls les travaux dont la part globale incombant à l'Etat excède un million de francs peuvent être compris dans les dépenses d'investissement (LFIN, art. 25).
Amortissements	Effets sur la valeur: la valeur des éléments de la fortune doit être appréciée correctement, à la date du bilan, les amortissements permettant de tenir compte des diminutions de valeur dues à l'usage des biens dans la durée ou à d'autres raisons (pertes de cours sur titres, obsolescence). Effets sur les finances: les amortissements sont des opérations comptables qui (sans être des dépenses) augmentent les charges de la collectivité publique. En contrepartie, ils dégagent des revenus qui sont disponibles pour de nouveaux investissements ou pour rembourser des dettes existantes.
Unité budgétaire	Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.
Principe de l'échéance	Les charges / dépenses et revenus / recettes sont comptabilisés en fonction de leur naissance économique.
Principe de l'efficacité	Respect des trois critères suivants: a) les ressources sont employées de manière économe: entre deux solutions fournissant le même résultat, on choisira la moins coûteuse; b) la relation entre coût et utilité est avantageuse: il ne suffit pas que la solution retenue soit la moins coûteuse, encore faut-il s'assurer que le résultat qu'on en attend n'est pas trop faible au regard des moyens investis; c) les dépenses consenties ont l'effet escompté: il ne suffit pas que la dépense soit la plus économique et que le résultat escompté ne soit pas disproportionné, encore faut-il qu'elle atteigne dans les faits le résultat qu'on en attendait, dans le respect de la qualité du service public et de ses prestations.
Contrôle de gestion	Examen de l'activité d'une entité de l'Administration au titre de l'efficacité.
Effectifs en équivalents temps plein (ETP)	Addition du taux d'activité des employés de l'Administration; deux personnes employées à 50% font un équivalent temps plein (ETP).

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
CCT	Centre cantonal des télécommunications
Cst	Constitution vaudoise
DEC	Département de l'économie
DFIN	Département des finances
DFJ	Département de la formation et de la jeunesse
DINF	Département des infrastructures
DIRE	Département des institutions et relations extérieures
DPSI	Direction, planification et stratégie informatiques
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
LCF	Loi fédérale sur les chemins de fer
LFIN	Loi sur les finances du 27 novembre 1972, mise à jour le 1 ^{er} avril 1997
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RMR	Revenu minimum de réinsertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SIT	Service de l'information sur le territoire
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation

Le Canton de Vaud aujourd'hui

Les pages qui suivent présentent des informations générales sur le canton, sa population, ses institutions, son histoire, ainsi que quelques sources d'informations utiles à qui veut en savoir plus.

Les institutions

Le Canton de Vaud est l'un des 23 Etats membres de la Confédération suisse. Il a son propre gouvernement (Conseil d'Etat), son parlement (Grand Conseil) et ses tribunaux.

En 1848, les cantons suisses ont délégué à la Confédération une série de compétences, notamment dans les domaines de la défense, de la monnaie et de la politique étrangère.

La souveraineté du Canton

Les Cantons ont toutes les compétences de pouvoirs publics que la Constitution fédérale n'attribue pas à la Confédération.

Toute attribution de compétence à la Confédération doit faire l'objet d'une modification de la Constitution fédérale, qui doit être approuvée par un vote populaire requérant la double majorité du peuple et des cantons suisses.

Le Canton exerce sa souveraineté principalement dans les domaines de la police, de l'instruction publique, de l'organisation territoriale, des infrastructures, de la santé, de l'action sociale, de l'économie publique, dans l'espace d'autonomie assez large que lui laisse le droit fédéral. Il lève ses propres impôts. A l'intérieur du canton, les communes jouissent également d'une certaine autonomie, leurs compétences propres étant fixées par le droit cantonal.

Les droits du peuple

Selon le modèle de la démocratie semi-directe que connaissent tous les cantons suisses, les institutions vaudoises donnent au peuple de très larges pouvoirs. Le peuple, en effet,

- élit directement les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat,
- se prononce obligatoirement sur toute modification de la Constitution cantonale,
- peut provoquer un référendum sur toute modification de la législation cantonale, pour peu que 12 000 citoyens au moins en fassent la demande,
- peut lancer des initiatives visant à modifier la Constitution ou une loi, toute initiative devant être prise en considération par les autorités et soumise au peuple si elle est signée par au moins 12 000 citoyens.

Citoyens, citoyennes

Le droit de vote, comme le droit d'être élu à une charge publique, est accordé à tout citoyen de plus de 18 ans, de nationalité suisse et établi dans le canton. Lorsqu'on dit «citoyen», on pense aussi «citoyenne». Les Vaudois sont d'ailleurs les premiers, parmi les cantons suisses, à avoir accordé les droits civiques aux femmes, en 1959. Sur le plan fédéral, l'égalité des sexes dans ce domaine est intervenue en 1971.

La nouvelle Constitution cantonale, entrée en vigueur le 14 avril 2003, accorde également les droits de vote et d'éligibilité sur le plan communal aux étrangers établis depuis dix ans en Suisse et trois dans le canton. L'adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques a rendu ce droit effectif dès le 1^{er} janvier 2004, ce qui permettra aux étrangers de participer aux prochaines élections communales, prévues pour le printemps 2006.

La séparation des pouvoirs

Les pouvoirs des autorités se répartissent en trois ordres autonomes: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil, parlement de 180 députés élus au scrutin proportionnel. Il adopte les lois cantonales et contrôle la gestion du Conseil d'Etat.

Le pouvoir exécutif appartient au Conseil d'Etat, gouvernement de sept membres élus au scrutin majoritaire. Il est notamment chargé de diriger l'administration et veiller à l'application des lois dans le canton. Chaque membre du Conseil d'Etat est en même temps chef d'un département (*cf. organigramme p. 70*).

Le pouvoir judiciaire appartient aux tribunaux, qui ont pour rôle de prononcer des jugements et d'ordonner des sanctions lorsque la loi est violée.

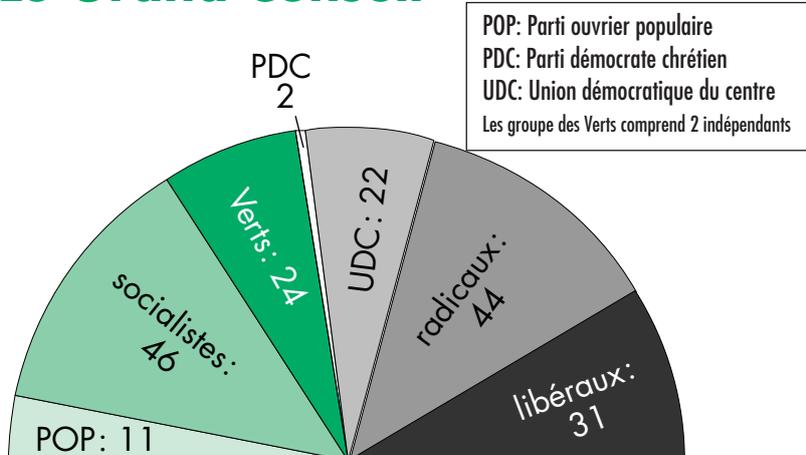
La séparation des pouvoirs est l'un des fondements de l'Etat de droit. Elle vise à empêcher qu'un pouvoir abuse de ses prérogatives ou prenne des décisions arbitraires, chacun des trois pouvoirs étant limité par les deux autres.

Les partis politiques

Les forces politiques du canton sont réparties, de manière relativement stable, entre une majorité de centre droit et une minorité de gauche traditionnellement associée au gouvernement. Le centre droit regroupe le Parti radical démocratique, le Parti libéral, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate chrétien. La gauche comprend le Parti socialiste et le Parti ouvrier populaire; elle est généralement alliée aux verts (*voir graphique*). Ces deux blocs ne sont pas homogènes; ils correspondent cependant aux apparentements conclus généralement entre les partis intéressés lors des élections cantonales ou fédérales.

Le Conseil d'Etat issu des élections de 2002 compte un libéral, deux radicaux, un UDC, deux socialistes et un vert. Les prochaines élections auront lieu en 2007, selon le rythme quinquennal voulu par la nouvelle Constitution.

Le Grand Conseil



Répartition des 180 sièges du Grand Conseil vaudois issue des élections du 3 mars 2002. En vert, l'alliance «rouge-rose-verte», en gris l'«Entente vaudoise», coalition majoritaire de centre droit.

Publications de l'Etat de Vaud

Site Internet



Le site de l'Etat de Vaud sur Internet (www.vaud.ch) permet d'accéder directement à la plupart des informations officielles. On y trouve notamment les communiqués de presse les plus récents et les dernières décisions du Conseil d'Etat, avec accès aux dossiers qui fondent ces décisions. Il donne accès au recueil systématique de la

législation vaudoise. Il permet aux usagers un contact direct avec les départements et les services de l'Etat.

Le site est organisé autour des prestations de l'Etat et comporte un index permettant d'accéder aux informations à partir de mots-clés. Pour toute suggestion, les utilisateurs peuvent s'adresser au webmaster cantonal, webmaster.cantonal@vd.ch.

Annuaire officiel

L'Annuaire officiel 2005/2006, à paraître en juin 2005, contient la liste et les coordonnées des départements et des services de l'Etat de Vaud, de l'Ordre judiciaire, des autorités communales, des autorités fédérales et des représentations diplomatiques. Il est en vente auprès des IRL (Imprimeries Réunies Lausanne SA), ch. du Closel 5, 1020 Renens.

Tél. 021 349 53 53
Fax 021 349 53 49

Feuille des avis officiels

La Feuille des avis officiels du Canton de Vaud paraît le mardi et le vendredi. Sa présentation et son contenu ont fait l'objet d'un remaniement entré en vigueur en avril 2002.

Prix de vente au numéro: 2 francs
Abonnement annuel (TVA 2,3 % incluse): 109 francs.

Tél. 021/ 317 84 99

Programme de législation

Le Conseil d'Etat a publié au printemps 2003 son Programme de législation 2003-2007. Ce document énonce les principes de l'action gouvernementale et les priorités du Conseil d'Etat pour la législature. Il est accompagné d'un plan financier, qui vise l'équilibre budgétaire en 2007. Le plan financier est remis à jour périodiquement.

Le Programme de législation est disponible sur le site internet www.vaud.ch. On peut également l'obtenir gratuitement sous forme de brochure (021 316 40 42).



La Gazette est le journal de la fonction publique vaudoise. Elle paraît tous les mois et contient des informations destinées en priorité aux collaborateurs de l'Etat. Elle est distribuée gratuitement au lieu de travail des collaborateurs.

Statistique

Sites internet

Les sites du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (*adresses ci-dessous*) présentent les données de la statistique publique. Ils montrent l'éventail des prestations fournies par le SCRIS aux collectivités (autres services de l'Etat, communes) comme aux particuliers.

Publications

Le SCRIS publie régulièrement des études statistiques sur le Canton. Ses publications disponibles les plus récentes sont les suivantes:

- *Annuaire statistique du canton de Vaud 2004* (556 pages, 900 ex) : de la Population à la Justice en passant par l'Education ou les Finances publiques, 19 chapitres thématiques, carte dépliant des communes vaudoises.
- *Annuaire statistique santé-social 2004* (220 pages) : annuaire consacré à la santé et aux assurances sociales dans le canton.
- *NUMERUS Courrier statistique* (disponible par abonnement, 6 numéros par an) : de la démographie vaudoise aux statistiques de la construction, chaque numéro de ce bimestriel présente les résultats de plusieurs études statistiques.
- *Communication statistique Vaud et Communication statistique Lausanne* (plusieurs numéros par an). Ces deux séries présentent à chaque numéro une étude approfondie sur un thème d'actualité, soit en 2004 : «Du domicile au travail : la mobilité au quotidien», «Population et ménages vaudois», «Les salaires dans l'économie vaudoise en 2002», «L'habitat des Vaudois: hier et aujourd'hui» et «Lausanne en l'an 2000», atlas thématique des quartiers et de l'agglomération.
- *Conjoncture vaudoise* (en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise) : bulletins Industrie, Construction, Hôtellerie-restauration. Trimestriel.

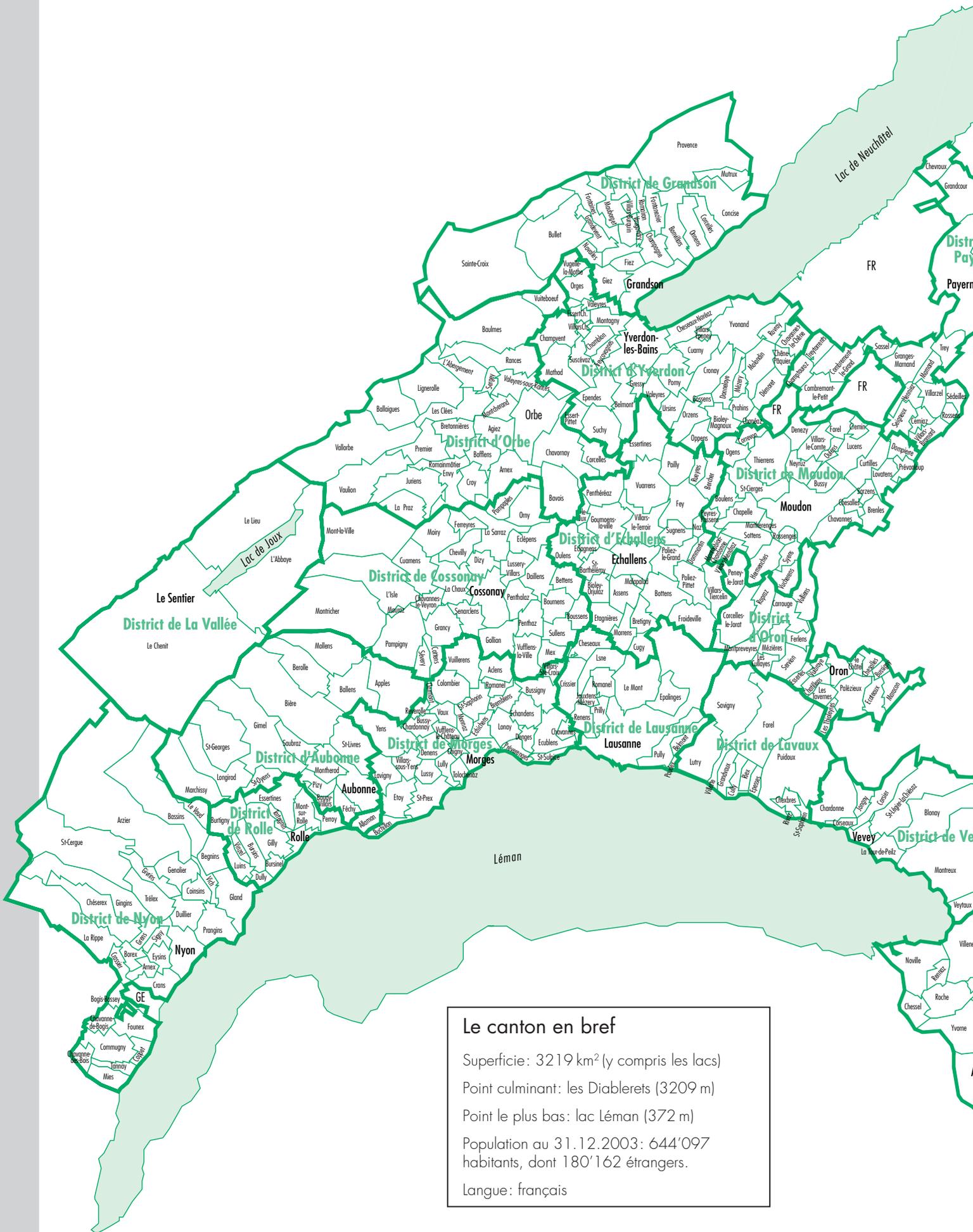
Service d'information

Le Centre de documentation du SCRIS est ouvert au public et compte plus de 6000 références.

Pour tout renseignement:

SCRIS, rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
Tél. 021/ 316 29 99 – Fax 021/ 316 29 50
e-mail: info.stat@vd.ch

Sites internet : www.scris.vd.ch
www.scris-lausanne.vd.ch



Le canton en bref

Superficie: 3219 km² (y compris les lacs)

Point culminant: les Diablerets (3209 m)

Point le plus bas: lac Léman (372 m)

Population au 31.12.2003: 644'097 habitants, dont 180'162 étrangers.

Langue: français

Communes et districts



Les communes

Le Canton de Vaud compte à ce jour 382 communes. En 2004, les moins peuplées étaient celles de Goumoens-le-Jux (29 habitants) et de Romairon (39). Les plus peuplées étaient celles de Montreux (22'831), Yverdon-les-Bains (23'991) et Lausanne (117'161). La plus petite était celle de Rivaz (32 hectares), la plus vaste celle de Château-d'Oex (11 376 hectares).

Dans les communes où la population ne dépasse pas 800 habitants, les citoyens sont convoqués en une assemblée appelée Conseil général, où peut siéger à sa demande tout citoyen actif de plus de 18 ans ayant son domicile dans la commune. De ces communes, vingt-huit ont demandé une dérogation pour avoir un Conseil communal.

Dans les communes de plus de 800 habitants, les citoyens élisent tous les cinq ans un Conseil communal composé de 30 à 100 conseillers. Ces derniers sont élus soit au système proportionnel, soit au système majoritaire.

Les décisions de ces conseils sont soumises au référendum facultatif. L'organe exécutif de la commune est la Municipalité, composée de 3 à 9 membres élus au système majoritaire pour cinq ans. Le syndic est élu par l'assemblée de commune parmi les conseillers municipaux.

Le domaine des communes est en pleine évolution du fait des nombreuses dispositions de la nouvelle Constitution cantonale, qui s'appliquent aux communes. Mentionnons :

- l'octroi des droits civiques aux étrangers établis pour les affaires communales, en vigueur depuis le 1er janvier 2004,
- l'encouragement aux fusions,
- la mise en place de nouvelles formes de collaboration intercommunale (fédérations et agglomérations),
- l'élargissement du droit d'initiative populaire.

Les districts

Le Canton de Vaud est divisé de multiples manières, notamment en 21 arrondissements électoraux, et en 60 cercles. Ce sont les districts, dont le territoire correspond généralement à celui des arrondissements électoraux, qui forment la trame fondamentale. Les districts sont au nombre de 19. Seize d'entre eux portent le nom d'un bourg ou d'une ville. Le plus vaste est celui d'Aigle avec 43 485 hectares et le plus petit celui de Rolle avec 4416 hectares. Souvent le territoire des districts actuels correspond à celui des bailliages bernois qui ont succédé aux seigneuries du Moyen Age.

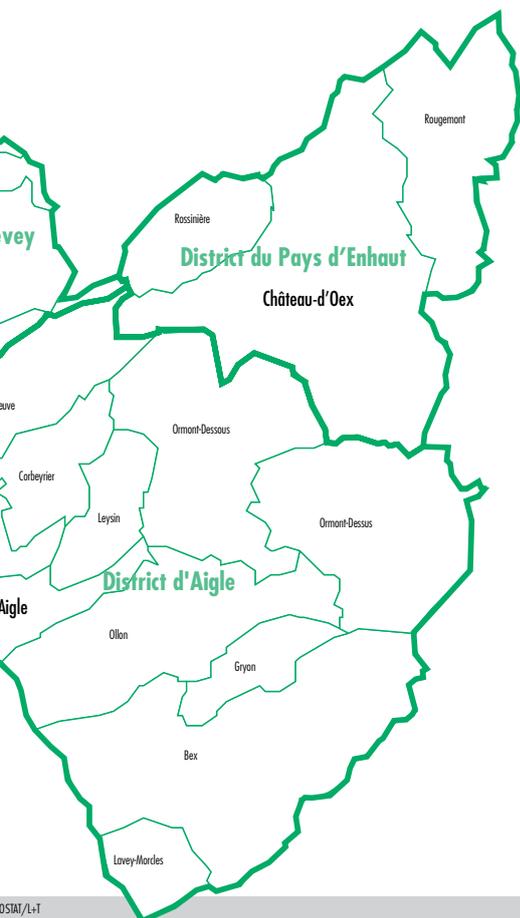
Ce découpage est appelé à changer bientôt, puisque la nouvelle Constitution cantonale prévoit que le nombre des districts soit réduit dans une fourchette entre huit et douze.

Du point de vue juridique, le district est une subdivision territoriale du canton, englobant un nombre variable de communes ou d'institutions sur lesquelles l'Etat exerce un pouvoir de contrôle ou de surveillance. A cette fin, le Conseil d'Etat délègue une part de l'exercice de l'autorité publique supérieure à un magistrat désigné par lui: le préfet.

Les compétences du préfet peuvent être résumées comme suit:

- il est le représentant du Conseil d'Etat dans le district,
- il est un juge pénal (répressions des contraventions),
- il est l'homme des bons offices,
- il est responsable d'une circonscription administrative.

Le préfet joue souvent le rôle de porte-parole des intérêts du district auprès du gouvernement.





Organigramme

Ordre judiciaire

Tribunal cantonal

Signal 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 15 11 - fax 021 316 13 28

Tribunal administratif

Eugène-Rambert 15 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 12 50 - fax 021 316 12 51

Ministère public

Université 24 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 65 25 - fax 021 316 65 33

Charles-Louis Rochat

Anne-Catherine Lyon

Jean-Claude Mermoud

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Secrétariat général

Château 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 45 15 - fax 021 316 45 27

- **Sécurité informatique**
St-Martin 26 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 27 80 - fax 021 316 03 11
- **Police cantonale**
Centre Blécherette - 1014 Lausanne
Tél. 021 644 44 44 - fax 021 644 81 56
- **Pénitentiaire**
Cité-Devant 14 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 48 00 - fax 021 316 48 44
- **Automobiles et navigation**
Grey 110 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 82 10 - fax 021 316 82 11
- **Sécurité civile et militaire**
Gollion, 1305 Penthaz
Tél. 021 316 51 02 - fax 021 316 51 05
- **Eaux, sols et assainissement**
Valentin 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 75 00 - fax 021 316 75 12
- **Forêts, faune et nature**
Vuilliette 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 61 - fax 021 316 61 62
- **Environnement et énergie**
Boveresses 155 - 1066 Epalinges
Tél. 021 316 43 60 - fax 021 316 43 95
- **Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires**
Boveresses 155 - 1066 Epalinges
Tél. 021 316 43 43 - fax 021 316 43 00

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)

Secrétariat général

Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 30 30 - fax 021 316 30 41

- **Direction générale de l'enseignement obligatoire**
Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 32 01 - fax 021 316 32 19
- **Direction générale de l'enseignement postobligatoire**
Saint-Martin 24 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 63 04 - fax 021 316 63 17
- **Direction générale de l'enseignement supérieur**
Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 35 01 - fax 021 316 35 06
- **Enseignement spécialisé et de l'appui à la formation**
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 54 00 - fax 021 316 54 17
- **Protection de la jeunesse**
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 53 53 - fax 021 316 53 30
- **Affaires culturelles**
Grand-Pré 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 07 40 - fax 021 316 07 50

Département des institutions et des relations extérieures (DIRE)

Secrétariat général

Château cantonal - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 40 04 - fax 021 316 41 67

- **Affaires extérieures**
Barre 2 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 44 11 - fax 021 316 44 14
- **Mise en oeuvre de la Constitution**
Château 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 45 31 - fax 021 316 45 35
- **Coordination asile**
Barre 2 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 51 81 - fax 021 316 52 38
- **Justice, intérieur et cultes**
Château 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 45 45 - fax 021 316 45 59
- **Population**
Beaulieu 19 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 46 46 - fax 021 316 46 45
- **Aménagement du territoire**
Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 74 11 - fax 021 316 74 48

La Chancellerie d'Etat est rattachée au DIRE

Le DIRE assure les relations avec l'Ordre judiciaire et le Grand Conseil

Médiation administrative

Riponne 5 - cp 5485, 1002 Lausanne
Tél. 021 351 26 91 - fax 021 351 26 92

Médiation santé

Ruchonnet 57 - 1003 Lausanne
Tél. 021 316 09 87 - fax 021 316 09 89

Médiation judiciaire

Riponne 5 - cp 5485, 1002 Lausanne
Tél. 021 329 11 84 - fax 021 351 26 92

de l'Etat

Conseil d'Etat

Château cantonal - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 41 59 - fax 021 316 40 33

Chancellerie d'Etat
Château cantonal - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 41 59 - fax 021 316 40 33

Information et communication
Château 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 05 15 - fax 316 40 52

Conseil et d'appui en management & organisation
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 46 - fax 021 316 25 69

Contrôle cantonal des finances
Trabandan 28 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 19 70 - fax 021 316 19 90

Archives cantonales
Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 316 37 11 - fax 021 316 37 55

Grand Conseil

Secrétariat général : Château 6
1014 Lausanne
Tél. 021 316 05 00 - fax 021 316 40 19

Pierre-Yves Maillard

Jacqueline Maurer-Mayor

François Marthaler

Pascal Broulis

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Secrétariat général
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 40 - fax 021 316 50 69

- **Assurances sociales et hébergement**
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 51 50 - fax 021 316 52 60
- **Prévoyance et aide sociales**
Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 52 21 - fax 021 316 52 38
- **Santé publique**
Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 42 00 - fax 021 316 42 78
- **Hospices / CHUV**
Bugnon 21 - 1005 Lausanne
Tél. 021 314 11 11 - fax 021 314 14 03

Département de l'économie (DEC)

Secrétariat général
Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 60 19 - fax 021 316 60 37

- **Economie, logement et tourisme**
Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 60 21 - fax 021 316 61 52
- **Police cantonale du commerce**
Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 46 01 - fax 021 316 46 15
- **Logement**
Caroline 7 bis - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 00 - fax 021 316 63 97
- **Emploi**
Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 04 - fax 021 316 60 36
- **Agriculture**
Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 62 00 - fax 021 316 62 07
- **Viticulture**
Marcelin 29, cp 849 - 1110 Morges
Tél. 021 557 92 68 - fax 021 557 92 70
- **Vétérinaire**
César-Roux 37 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 38 70 - fax 021 316 38 71
- **Education physique et sport**
Maillefer 35 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 39 39 - fax 021 316 39 48
- **Egalité entre femmes et hommes**
Caroline 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 24 - fax 021 316 59 87

Département des infrastructures (DINF)

Secrétariat général
Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 70 07 - fax 021 316 70 34

- **Unité du développement durable**
Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 87 - fax 021 316 70 34
- **Routes**
Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 71 10 - fax 021 316 71 19
- **Information sur le territoire**
Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 24 60 - fax 021 316 24 84
- **Bâtiments, monuments et archéologie**
Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 00 - fax 316 73 47
- **Mobilité**
Université 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 73 - fax 021 316 73 76
- **Améliorations foncières**
Nord 7 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 64 - fax 021 316 64 58
- **Direction, planification et stratégie informatique**
Paix 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 79 - fax 021 316 25 52

Département des finances (DFIN)

Secrétariat général
Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 20 10 - fax 021 316 20 09

- **Registre foncier**
Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 24 80 - fax 021 316 20 09
- **Impôts**
Berne 46 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 21 21 - fax 021 316 21 40
- **Analyse et gestion financières**
Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 50 - fax 021 316 25 65
- **Autorité de surveillance des fondations**
Valentin 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 40 82 - fax 021 316 34 99
- **Personnel**
Caroline 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 19 19 - fax 021 316 19 26
- **Recherche et information statistiques**
Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 29 99 - fax 021 316 29 50
- **Immobilier et logistique**
Université 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 74 74 - fax 021 316 74 71
- **Centrale d'achats**
En Budron B6 - Le Mont - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 41 41 - fax 021 316 41 38

Actualité, législation, accès par mots-clés: une seule adresse, www.vaud.ch

Pour toute commande ou renseignement
complémentaire:

Chancellerie d'Etat
Château cantonal
1014 Lausanne

Tél.: 021/ 316 40 42

Fax: 021/ 316 40 48

e-mail: sandra.genoud@chancellerie.vd.ch

Le rapport du Conseil d'Etat peut égale-
ment être consulté sur le site Internet de
l'Etat de Vaud: <http://www.vd.ch>